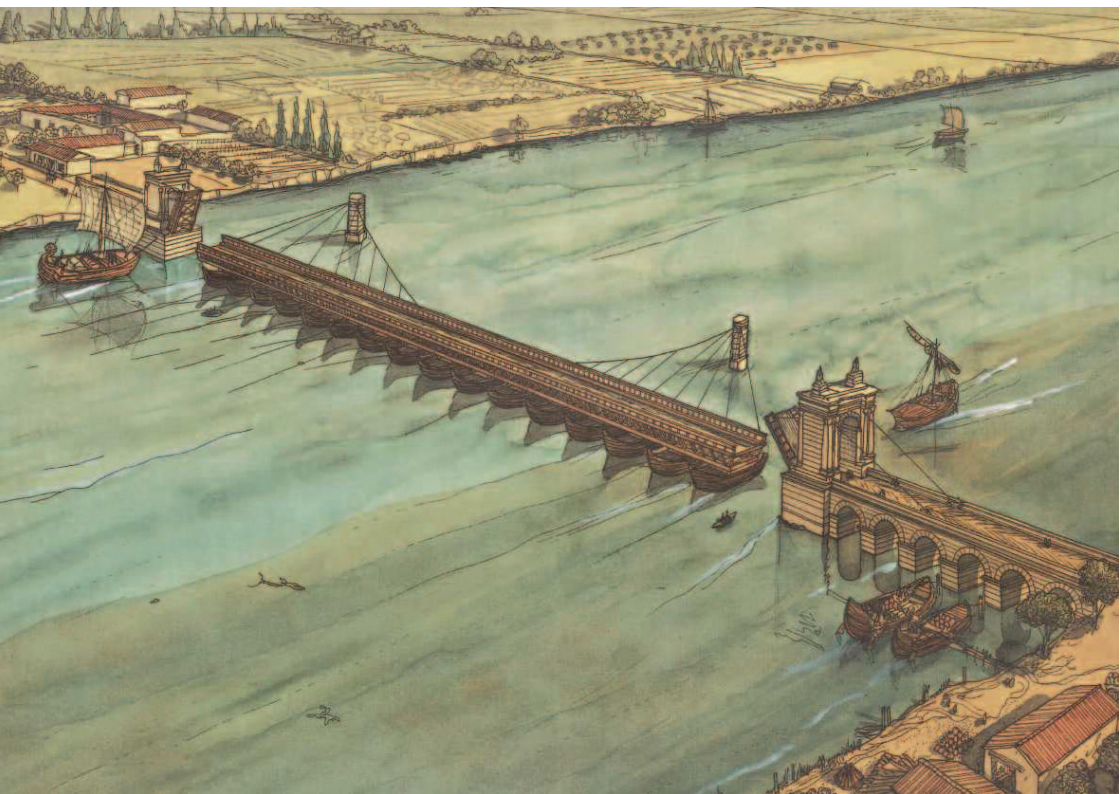


A.V.A.

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 188

Décembre 2021



ARELATE (ARLES) *Le pont de bateaux*

Aquarelle de Jean-Claude GOLVIN, 29,5 x 41,7 cm, juin 2000.

(In Portraits d'Arles, Jean-Claude Golvin, 2021, © Errance/MDA)

ÉDITORIAL

Les lecteurs seront peut-être surpris de ne pas retrouver au bas de cette page la signature de notre président, Vincent RAMON, lui qui n'a pas manqué un seul rendez-vous trimestriel avec eux depuis juin 2011 et la rédaction de son premier éditorial après le décès de son prédécesseur. Le 23 novembre dernier, il était victime d'un accident de santé dont nous espérons vivement qu'il nous reviendra avec toutes ses capacités de défenseur ardent des valeurs soutenues par notre association, en tout premier lieu la défense du patrimoine arlésien, sous toutes ses formes. En tout cas, nous lui souhaitons, sinon un prompt, du moins un aussi bon rétablissement que possible.

Ce malheureux évènement survenait alors même que les AVA venaient de célébrer quelques jours plus tôt les 50 ans de leur renaissance en 1971. Ce fut une très belle journée, dont tous les participants s'accordent à dire qu'elle était empreinte d'une atmosphère d'amitié et de convivialité.

Le mérite en revient pour une large part à Vincent RAMON en personne qui, jusqu'au dernier jour, a surmonté les difficultés inhérentes à l'organisation d'une telle manifestation, mais aussi aux intervenants du jour, Christophe GONZALEZ, Marie-Rose BONNET et Remi VENTURE, dont nous rapporterons les exposés dans le prochain bulletin.

Nous n'oublions pas les témoignages oraux d'Hervé DUGAS, vice-président du premier bureau des AVA renaissants en 1971, et de Christian MOURISARD, membre de notre comité d'honneur et expert en matière de patrimoine, ainsi que les allocutions de sympathie et de soutien des élus.

Pour terminer, en ce début de nouvelle année toujours troublé par les méfaits de la pandémie persistante, permettez-moi de souhaiter malgré tout le meilleur pour vous-mêmes et ceux qui vous sont chers.

Pierre VELLY
vice-président des AVA



**Quatre des « fondateurs » des Amis du Vieil Arles s'étaient réunis en 2011
(de gauche à droite : M. Jean-Pierre Calizi, décédé en 2020,
M. Jean Landriot, décédé en 2014, M. Hervé Dugas et M. René Garagnon).**

IL Y A CINQUANTE ANS

La vérité nous oblige à dire que ce texte de René GARAGNON, éminent « fondateur » des AVA, était destiné à la célébration en 2011 des 40 ans de la renaissance de notre association. Pour la circonstance, un colloque avait été organisé le 21 novembre 2011 avec pour thème « Les lieux de pouvoir à Arles depuis l'Antiquité ». De nombreux empêchements ont fait que les actes de ce colloque n'ont pu être réunis qu'en décembre 2017 dans le bulletin Histoire d'Arles n° 13. L'article de René Garagnon, intitulé « Il y a quarante ans » n'avait dès lors pas été intégré à ce bulletin. Constatant qu'il avait conservé toute sa pertinence dix ans après puisque relatant la genèse de la refondation des AVA en 1971, nous nous sommes permis de le reproduire ici, en modifiant son titre, en hommage en quelque sorte à l'action primordiale de son auteur et des autres membres fondateurs des AVA.

Il y a cinquante ans, à Arles, dans la salle Étienne Gautier de l'ancien archevêché, la Société des Amis du Vieil Arles retrouvait la vie.

Essayons de retrouver quelques points de repère pour cette aventure exaltante. Il faut, pour cela, revenir un demi-siècle en arrière. Il y avait déjà dans plusieurs villes du Midi des associations qui défendaient vigoureusement le patrimoine historique et esthétique de leur cité. Je pense par exemple aux Amis du Vieux Narbonne, dirigés par le talentueux et efficace M. André MÈCLE, qui empêchèrent la destruction du vieux quartier près du pont romain. À Tarascon, avaient été créés les Amis du Vieux Tarascon sous la direction de M. Louis RENARD. Son but était de « recenser, protéger, conserver, restaurer et acquérir tout ce qui représentait un intérêt historique ou artistique ». À Beaucaire, M. Jean ROCHE se battait, lui aussi, et la Société d'histoire et d'archéologie de Beaucaire sensibilisait les Beaucairois à la protection du patrimoine de leur ville. D'autres associations de ce type me reviennent en mémoire, « La sauvegarde de l'art français », « La vallée de l'amitié » du Tarn, « L'alpe de lumière » en Haute-Provence...

Il fallait donc se battre becs et ongles et ne pas se contenter de protestations timides. Ce qui se passa d'ailleurs à Alès où la vieille ville au bord du Gardon disparut, détruite à coups de bulldozers.

Un article déjà ancien, paru dans un journal dont le titre m'échappe, m'avait frappé. Il était intitulé : « La grande misère des richesses de France. » Une phrase terrible résumait l'ensemble : « Si la grandeur d'un pays se mesurait au nombre de ses chefs-d'œuvre, la France serait encore la première du monde. Mais, sur cent mille chefs-d'œuvre éparpillés sur notre sol, dix mille sont en péril. »

Et Arles, me direz-vous ? Eh bien... rien. La Société des Amis du Vieil Arles, créée au début du siècle et qui œuvrait pour la protection du patrimoine, avait depuis longtemps disparu. Dans les années 1960-1970, une promenade dans la vieille ville montrait des hôtels particuliers à l'abandon, des façades massacrées par les commerces, les rues du centre-ville et la place de la République envahies

de voitures, de grands panneaux publicitaires installés un peu partout (je pense en particulier au panneau de Foucray, spécialiste du papier peint, installé au bas du pont de Trinquetaille), la commanderie de Sainte-Luce délabrée et servant d'entrepôt à un particulier, des églises ouvertes aux quatre vents (les Frères Prêcheurs, Saint-Blaise, la chapelle des Paysans...).

Des « étrangers », à qui l'on faisait visiter la ville, s'offusquaient d'un tel abandon, en dépit de prétendus « périmètres protégés » et autres commissions de protection des sites.

Un jour, un vieil ami qui habitait rue de Chartreuse, Jacques HAUER – artiste peintre de grand talent – me fit passer un numéro de décembre 1967 de la revue *Jardin des Arts*. J'y découvris un article passionnant, signé Yvan CHRIST, d'où je retins le passage suivant : « Mille délicates merveilles déchues attendent d'être tirées du déshonneur. Ici et là, du quartier de la Roquette à celui des Arènes, des façades délabrées ou méchamment reperçées, défigurées par les enduits ou par l'affichage, quand elles ne sont pas dévorées par les commerces, mériteraient d'être attentivement analysées, si le regard n'était point, à chaque pas, heurté par d'indignes fausses notes. »

Ce texte, qui se passe de commentaires, était un cinglant camouflet pour les différents responsables arlésiens, ceux que l'on appelle généralement les notables. Il ne semble pas qu'ils aient réagi à ces propos pleins de bon sens. Seul, M. PATOUT, architecte des Monuments historiques, avait fait, à la Maison des jeunes sur les Lices, une conférence sur le secteur sauvegardé en décembre 1968.

Mais l'article passionnant d'Yvan CHRIST allait déclencher parmi les Arlésiens un choc profond et une volonté farouche de ressusciter une vieille association, les Amis du Vieil Arles, fondée en 1903. Ce groupement, au sein duquel se côtoyaient Auguste VÉLAN, architecte et inspecteur des Monuments historiques, le Docteur MARTIN-RAGET, l'avocat GAUTHIER-DESCOTTES, le sculpteur FÉRIGOULE et le principal du collège de garçons CASTEL, obtint quelques succès éclatants ; par exemple l'interdiction d'affiches publicitaires sur les monuments (Museum Arlaten, tours de la Cavalerie, ancienne église Sainte-Anne). Mais la Grande Guerre leur porta un coup fatal.

Il était temps désormais de regrouper de nouveau les Amis du Vieil Arles. C'est l'idée qu'eurent Jean-Pierre CALIZI et Hervé DUGAS, qui firent appel à l'expérience de Jean LANDRIOT. Quelques réunions eurent lieu chez Maïté DUBOCQUET, antiquaire rue Diderot. Jacky BIBILONI contacta Jean ROCHE, des Amis du Vieux Beaucaire, qui nous expliqua ce qu'il avait déjà fait pour sa ville. Hervé DUGAS, du Centre des jeunes dirigeants, prit contact avec les Amis du Vieil Orange et Jean-Pierre CALIZI, de la Jeune chambre économique, rencontra la Renaissance du Vieux Lyon.

« Enfin », comme le dit le président LANDRIOT dans l'éditorial du premier bulletin des AVA, « il a semblé que le moment était venu pour :

- réunir tous ceux qui aimaient la ville ancienne,
- utiliser les connaissances des uns pour augmenter celles des autres,
- collaborer à la sauvegarde de ce qui le méritait et que la meilleure formule était de faire revivre les AVA créés le 30 avril 1903 par Émile FASSIN et Armand DAUPHIN. »

La première réunion eut lieu le jeudi 10 décembre 1970 dans la salle Étienne Gautier qui était bondée. Elle était présidée par Jean-Pierre CALIZI, Hervé DUGAS et Jacky BIBILONI.

M. CALIZI expliqua d'abord pourquoi un tel groupement était nécessaire. Il n'y a pas que les Arlésiens qui soient amoureux de leur ville. Les touristes aussi. Si certains visitent Arles en trois heures au pas de course, d'autres y restent bien plus longtemps et s'étonnent de voir tant de richesses à l'abandon. L'activité économique de la ville devrait donc en bénéficier.

M PATOUT, architecte, responsable du secteur sauvegardé, prit ensuite la parole. Il parla de la vieille ville envahie par les voitures : « À Arles, on ne voit rien » dit-il, faisant allusion aux Arlésiens et visiteurs obligés de raser les murs pour ne pas être renversés. Et il ajouta : « Il ne fait aucun doute que, dans un avenir plus ou moins proche, toute la vieille ville devra être interdite aux voitures. »

Autre point positif qui m'avait frappé : la présence, à la réunion, d'un certain nombre de jeunes. Patrick PÉTRINI, d'ailleurs, devait prendre quelques mois plus tard, la direction des « Petits lions », sans parler de la section « Jeunes » des Amis du Vieil Arles avec Pierre MULLER et Paul RENSCH.

Tout le monde étant d'accord sur l'opportunité de relancer un tel mouvement, M. CALIZI lut les statuts qui furent approuvés à l'unanimité. Puis le conseil d'administration élut le bureau :

Président :	Jean LANDRIOT
Vice-présidents :	Hervé DUGAS
	Roger CORNILLON
Secrétaire générale :	Maïté DUBOCQUET
Trésorier :	Jean-Pierre CALIZI
Archiviste :	René GARAGNON
Secrétaire adjointe :	Jacqueline BERTHET

Il n'y avait plus qu'à passer à l'action. D'abord une première vague d'adhésions : quatre cents en quatre mois ! Puis une participation à Arlexpo avec un stand très remarqué et la distribution de deux mille documents d'information et enfin, le lancement, en avril 1971, du premier bulletin sous la direction de Maurice BAILLY et André VAILHEN-REMACLE. Un peu plus tard, dès la parution du bulletin n° 2 de septembre 1971, la création d'un comité d'honneur prouva l'attachement de personnalités de tous bords à la renaissance de notre association.

René GARAGNON



Selon le cas, le valet de trèfle ou le valet de pique
permet d'identifier le cartier.
À noter l'impression à l'encre bleue de la gravure de Tourcaty.

LA GAZETTE DE LA MÉDIATHÈQUE

LA COLLECTION DE CARTES À JOUER

DE LAURENT BONNEMANT (1731-1802)

C'est un sujet très original que nous propose ici Fabienne MARTIN, responsable des fonds patrimoniaux de la médiathèque d'Arles, à l'occasion de l'acquisition par cet établissement d'une collection de cartes à jouer du XVIII^e siècle.

La collection de cartes à jouer de Laurent Bonnemant a été achetée par la médiathèque, au début de cette année 2021, à Mme Christine de la Celle, arrière-arrière-petite-fille de Jacques Gibert (1801-1995), premier bibliothécaire-conservateur de la ville d'Arles de 1822 à 1872¹. Cette collection complète le fonds de l'érudit et chanoine arlésien Laurent Bonnemant (1731-1802), intégré à la bibliothèque en 1836 à l'instigation de Jacques Gibert. Constitué de plus de 100 recueils manuscrits, datés du XII^e au XVIII^e siècle et de 387 autres imprimés, ce fonds représente une source considérable sur l'histoire civile et religieuse de la ville d'Arles.

I LA COLLECTION

La collection totalise près de trois mille cartes. Elle est constituée de plusieurs jeux dits au « *Portrait de Provence* », datés du XVIII^e siècle, dont le modèle est inspiré des cartes fabriquées à Lyon au XVII^e siècle.

Ces jeux sont difficiles à reconstituer, car les représentations iconographiques, conformes au modèle imposé, se ressemblent beaucoup d'un jeu à l'autre.

Toutefois, l'un de ces jeux – de quatre figures – se distingue par le graphisme, l'intensité des couleurs, l'absence de couronne royale et par le motif géométrique du verso. C'est un « *Portrait de Provence* » de la période révolutionnaire. Il ne porte aucune mention manuscrite et ne s'insère pas dans l'ensemble de la collection. Il pourrait provenir du maître-cartier marseillais Tourcaty, d'après l'impression à l'encre bleue, inhabituelle, de la gravure.

II LES CARTIERS

Plusieurs maîtres-cartiers ont peut-être été identifiés d'après les signatures apposées au bas des valets, de trèfle ou de pique selon le cas.

1. D'après Annie Tuloup, Jacques Gibert a eu six enfants. Elle précise : « *Seul Henri, percepteur, aura une postérité [...] connue avec deux filles [dont] la deuxième, Antoinette (1886-1983), devenue Mme Forcila, aura une fille (Madame Olivier de la Celle, Marseille).* » Cf. Annie Tuloup, *Rues d'Arles, qui êtes-vous ?*, Arles, A.V.A., 2001, p. 143. Il s'agit sans doute de la mère de Christine de La Celle.



Outre les deux cartiers identifiés à la page 6, trois autres noms apparaissent sur ces valets de pique ou de trèfle.

Nous avons pu collecter quelques données sur ces artisans :

- **Jean Rousset**. Il s'agit du cartier le plus représenté dans la collection, avec quarante-huit valets de trèfle et cinquante-quatre valets de pique. Il était originaire de Saint-Hilaire du Touvet, dans l'actuel département de l'Isère, et exerça son activité à Aix-en-Provence entre 1752 et 1774².

- **Jean Joseph Landru l'aîné**. Cet artisan fut actif à Aix-en-Provence entre 1774 et 1793. En 1789, il fut nommé pour représenter la corporation à l'Assemblée générale du Tiers-État qui se tenait à Aix.

- **François-Xavier-Claude Landru**, dit le cadet. Fils du précédent, il exerça à Aix entre 1785 et 1790. Notre collection comporte une tête à son nom.

- **Joseph Isnard**. Actif à Marseille entre 1714 et 1771, il acheta l'office d'inspecteur et contrôleur de la communauté des cartiers de Marseille en 1755. Une seule tête est à son nom.

- **Famille Tourcaty**. Cette véritable dynastie de marchands-cartiers a exercé sa profession à Marseille du XVIII^e au début du XIX^e siècle. La collection contient trois têtes à ce nom. François Tourcaty fut actif entre 1701 et 1736 et son fils Jean François entre 1734 et 1753.

- **Joseph Fautrier**. Son activité est attestée à Marseille entre 1753 et 1793. Trois têtes sont à son nom.

III LA FABRICATION DES CARTES

La fabrication des cartes à jouer nécessitait alors trois sortes de papiers contrecollés :

- le *papier au pot* (nom de l'ancien motif filigrané du papier) forme le dessus de la carte, et reçoit l'impression et les couleurs ;
- la *main-brune* est un papier grisé intermédiaire. Il est parfois doublé pour renforcer la texture cartonnée ;
- le *papier cartier* est collé au dos.

Les cartes étaient imprimées d'après des planches gravées sur bois, assez similaires à celles dont on se servait aussi pour l'impression des toiles peintes dites « *Indiennes* » très à la mode encore aujourd'hui sous le nom de « *tissus provençaux* ». Le métier de cartier était d'ailleurs très lié à celui d'indienneur, et quasiment le même. C'était particulièrement le cas à Marseille.

Les couleurs étaient appliquées à la main au pochoir, à l'aide de patrons prédécoupés pour les têtes et d'emporte-pièces pour les cartes à points.

2. Henry-René d'Allemagne, *Les cartes à jouer du XIV^e au XX^e siècle*, Paris, Typographie de Charles Lahure, 1906, Tome 2, p. 337.

IV UNE LÉGISLATION CONTRAIGNANTE

Le succès populaire des jeux de cartes, les dérives et les abus occasionnés par cette activité ont incité très tôt les autorités à encadrer, surveiller, voire même interdire ce loisir, tout en contrôlant aussi la profession de cartier.

Il y eut d'une part le fait que les jeux de hasard étaient considérés comme un véritable fléau, dissipant et ruinant la jeunesse. Ils étaient même formellement interdits dans les clubs aristocratiques arlésiens du Waux-Hall et de la Rotonde³. Mais Laurent Bonnemant lui-même remarquait que « *quelque expresse que soit [la] promesse, de ne souffrir aucun jeu prohibé, presque tous les jours lesdits associés non seulement les souffrent, mais y jouent eux-mêmes* »⁴. Un sociétaire du Waux-Hall ayant été exclus pour « *avoir friponné au jeu* », le marquis de Méjanès, syndic du club, n'hésita pas à dénoncer lui aussi les jeux de hasard : « *La publicité avec laquelle on les a joués il n'y a pas bien longtemps mérite toute notre attention et quand même on ne devrait pas craindre les démarches du ministère public, il paroît que l'intérêt de la Société, la tranquillité des pères, les dangers de la séduction, le risque des fortunes et l'honnêteté des mœurs exigeroit les défenses les plus sévères...* »⁵

Le second club arlésien, la Rotonde, était issu d'une scission avec le premier. Son nom provient de sa magnifique salle d'apparat – l'actuel temple protestant. Celle-ci était même dotée de cachettes habilement dissimulées dans les coins et sous la voûte, permettant de se livrer aux jeux en toute discrétion.

Il y eut d'autre part les fraudes liées à la fabrication des cartes proprement dites et à l'apport fiscal que cette activité pouvait apporter à l'État. Les fabricants se virent imposer une lourde taxe dès 1583. Au cours des siècles, les règlements se succédèrent mais peinèrent à contenir les fraudes. Le XVIII^e siècle fut jalonné de mesures de contrôle : le nombre de villes autorisées à produire des jeux de cartes passa de cent-quinze en 1750 à soixante-six en 1776. Les moules et les feuilles de papier filigrané furent imposés et distribués par la régie.

V LE JEU DIT *PORTRAIT DE PROVENCE*

Ce jeu fut imposé et fixé en 1701. Il se maintint jusqu'en 1779, date à laquelle le *Portrait de Paris* supplanta théoriquement tous les autres

3. Cf. Remi Venture, Culture populaire arlésienne : de la tradition au folklore in *Arles, histoires, territoires et cultures*, Arles, Actes Sud, Imprimerie Nationale, 2008, p. 1050-1051.

4. Laurent Bonnemant, *Collèges académie etc... de la Ville d'Arles*. Recueil de manuscrits annotés de sa main, ici sur le procès-verbal de l'assemblée générale du Waux Hall du 1^{er} octobre 1768. Médiathèque d'Arles, Ms 425.

5. *Idem*, assemblée générale du 12 novembre 1772.

sur le territoire du royaume. Seules les villes d'Aix, Marseille, Toulon, Nîmes, Avignon et Montpellier, furent autorisées à continuer d'éditer le patron de Provence. Marseille abritait huit cartiers vers 1750 et Aix en dénombrait quatre en 1770 et trois en 1789.

Le jeu dit *Portrait de Provence* est caractérisé par des particularismes iconographiques : des « têtes » ou figures, que l'on peut décrire ainsi :

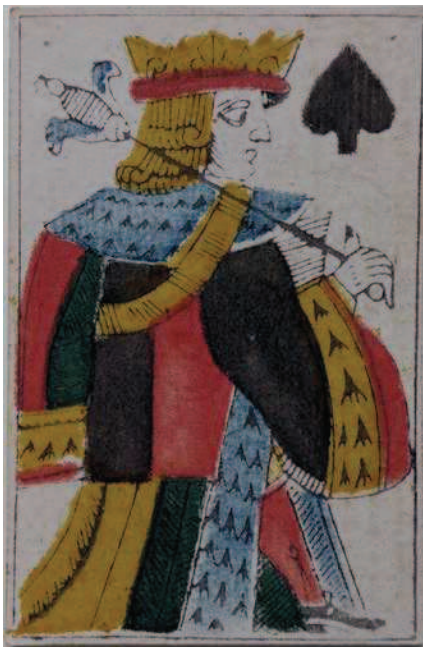
- le roi de cœur tient dans sa main gauche un oiseau couronné et dans l'autre son sceptre ;
- le roi de trèfle est armé d'une hachette ;
- le roi de carreau porte un sceptre terminé par un fleuron ;
- le roi de pique est présenté de profil, et porte son sceptre sur l'épaule ;
- les dames de cœur, pique et trèfle tiennent une fleur de tournesol ;
- la dame de carreau est vêtue d'une robe dont les manches de forme cylindrique rappellent les bandes de fourrure portées au début du xv^e siècle ;
- le valet de cœur est vu de face, le poing sur la hanche. Il s'appuie sur une hallebarde et porte un glaive sur un ceinturon ;
- le valet de pique porte les cheveux nattés. Il s'appuie sur une pique et tient un glaive de sa main droite.
- le valet de trèfle porte les cheveux nattés. Il s'appuie sur une corsèque – sorte de lance dont la lame est complétée par des pointes latérales – et tient dans sa main gauche une fleur ;
- le valet de carreau se présente de dos, vêtu d'un justaucorps muni de larges manches flottantes. Il tient dans la main gauche une hallebarde et un rameau dans la main droite.

VI DE LA CARTE À JOUER AU FICHER DE CATALOGAGE

Au xviii^e siècle, il était courant de détourner l'usage initial de la carte à jouer en employant le verso comme support d'écriture.

Laurent Bonnemant systématisa cette pratique pour inventorier ses collections de livres et de manuscrits. Sa démarche de bibliothécaire faisait écho aux instructions du gouvernement révolutionnaire qui préconisaient le recours aux cartes retournées pour recenser les ouvrages confisqués. En 1790, l'abbé Leblond, ancien administrateur de la bibliothèque Mazarine et membre de la commission chargée par l'Assemblée constituante, en suggéra l'emploi : « *Les matériaux du catalogue ne seront pas difficiles à rassembler. Il suffira d'avoir des cartes à jouer, sur lesquelles on écrira le nom de l'ouvrage, celui de l'auteur, quand il s'y trouvera, le lieu d'impression et la date...* »⁶. Ce recyclage répondait également aux

6. Claire Bustarret, La Carte à jouer, support d'écriture au xviii^e siècle. *In Socio-anthropologie*, n° 30, 2014.

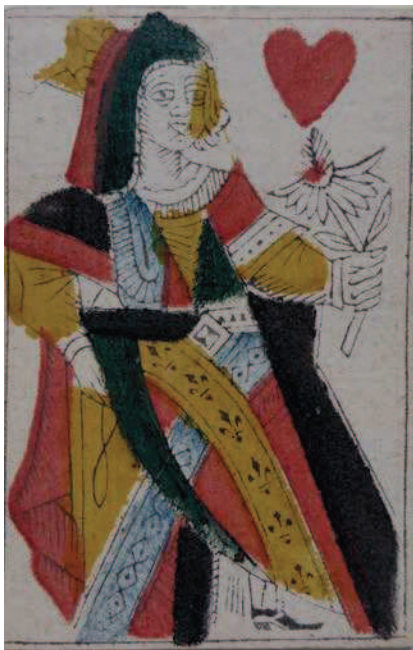


Les quatre rois avec leurs attributs décrits en page 11.






Les quatre dames avec leurs attributs décrits en page 11.






Les valets de carreau et de cœur avec leurs attributs décrits en page 11.
Voir en pages 6 et 8 pour les valets de pique et de trèfle.

Sentence de l'Archevesque d'Arles, contre Guillaume Fabre prestre, Vicaire de Fourques. 1600. le 13. octobre.....
 Chappelles de la ville et du diocèse d'Arles. p. 33.
 manuscrit original.



Deux exemplaires de cartes à jouer au verso annoté de la main de Laurent Bonnemant et servant ainsi de fiche d'inventaire.

lettre sur la maladie de Marseille écrite par m. Deidier à m. Mangue. 15 janvier 1721. Réponse de m. Mangue. 7 février 1721. lettre de m. Montrepe à m. Deidier. 5. janvier 1721. Réponse de m. Deidier. 17 janvier 1721. lettre à m. Deidier au sujet de la peste des Maritimes, par m. Fabre. 23 janvier 1721. observations sur la maladie du Maritimes.....
 Recueil de pièces concernant la peste de Provence en 1720 et 1721. Sitr. 58.
 imprimé.



injonctions de la Convention nationale qui en 1793 « engage les municipalités à purger les jeux » en supprimant ceux sur lesquels figuraient des emblèmes monarchiques⁷.

Il est difficile de savoir à quel moment cette véritable base de données a été constituée. Elle témoigne d'une méthodologie rigoureuse et normalisée. Sur chaque notice, sont transcrits : le titre du document, sa date, l'intitulé du recueil dans lequel il est compilé, le numéro de la page et le type d'écrit (manuscrit ou imprimé). La précision de ce catalogage en fait un outil de recherche et de localisation efficace. Nous avons pu vérifier et croiser avec les documents l'exactitude des informations. Les fiches bibliographiques sont classées chronologiquement, avec deux sous-classements thématiques pour les actes notariés et les pensions aux bénéficiaires des communautés religieuses. Des lacunes dans la chronologie laissent présumer que la collection est incomplète.

L'étude révèle l'intervention d'une autre écriture, postérieure à celle de Bonnemant. Après vérification auprès de manuscrits connus de ce personnage, il s'agit bien de celle de Jacques Gibert. Quelques fiches ont été rajoutées, et une note précise le contenu du corpus grâce au titre : *Table historique d'Arles renfermant par ordre chronologique le sommaire des chartes, diplômes, bulles, actes relatifs à l'histoire civile et ecclésiastique de la ville d'Arles, d'après les premiers siècles jusqu'en 1780.*

Grâce à cette importante acquisition, les fonds patrimoniaux de la médiathèque d'Arles s'enrichissent de manière notable en complétant les collections de Laurent Bonnemant, et cela dans deux directions différentes et complémentaires. Il s'agit d'une part d'une importante collection de cartes à jouer provençales, mais aussi d'un fichier complémentaire des documents possédés et dépouillés par Bonnemant. Les chercheurs intéressés pourront désormais les consulter à leur guise...

Fabienne MARTIN

7. Henry-René d'Allemagne. *Op. cit.* p. 132.

LE RHÔNE D'ARLES AUX TEMPS ROMAINS (IV^E PARTIE : FRANCHIR LE FLEUVE)

Nous poursuivons grâce à Jean PITON et Christophe GONZALEZ cette passionnante étude du Rhône de l'Arles antique avec le point des connaissances et des hypothèses, non vulgarisées à ce jour, relatives aux ponts sur le fleuve à cette époque.

La présence d'un ouvrage permettant la traversée du Rhône au temps de l'Arles antique est chose connue dès cette époque même. La première preuve, au II^e siècle de notre ère, en est donnée par la mosaïque du forum des Corporations à Ostie, le port de Rome, qui représente un pont de bateaux stylisé avec ses culées surmontées d'arcs honorifiques, avant la séparation du fleuve en trois branches, image publiée dans notre chronique initiale¹. La dernière mention, au VIII^e siècle, est fournie par un auteur arabe qui évoque un pont « antique », dont le tablier accueillait des marchés dans un environnement où les moulins étaient nombreux. De l'un à l'autre de ces moments qui représentent sept siècles d'histoire, d'autres témoignages s'ajoutent, depuis le poète et homme politique Ausone, au IV^e siècle, jusqu'à l'écrivain Paulin de Périgueux au siècle suivant, et à l'érudit Cassiodore au VI^e siècle (témoignages à lire en fin d'article). Réservez une place à part à Hilaire, évêque d'Arles de 430 à 449, qui évoque une « route de navires » unissant les deux parties de la ville (« cités confédérées »), et qui raconte le naufrage du pont, auquel lui-même échappa de peu :

« Cette célèbre route de navires, grâce à laquelle, entre les cités confédérées, on foulait au pied l'échine de ce terrible Rhône, glissa à l'improviste, s'inclina et se disloqua. Charge excessive ? Matériaux trop lourds ? Courants de flanc ? On ne sait par quel accident – mais on sait bien par quel fauteur d'embûches ! – la route prit de la gîte et jeta en plein milieu des flots son précieux fardeau, je veux dire une multitude de fidèles. Je ne mens pas, j'étais là, et pour ainsi dire, mon pied venait de quitter le pont. »²

Si l'existence d'un pont de bateaux est donc bien établie, reste que le dossier sur cette question mérite d'être repris, complété, illustré par une série de documents réunis pour la première fois – tout en réservant quelques surprises.

1. « À la recherche du Petit Rhône », *Bulletin AVA*, n° 184, p. 50-55.

2. « Sermon sur saint Honorat. » BHL, 3307 ; Acta SS AUG ; V, 133 ; Migne, PL, 50, 1273 – sur l'attribution du texte à Hilaire, cf. S. Cavallin, 1945, p. 172-173.

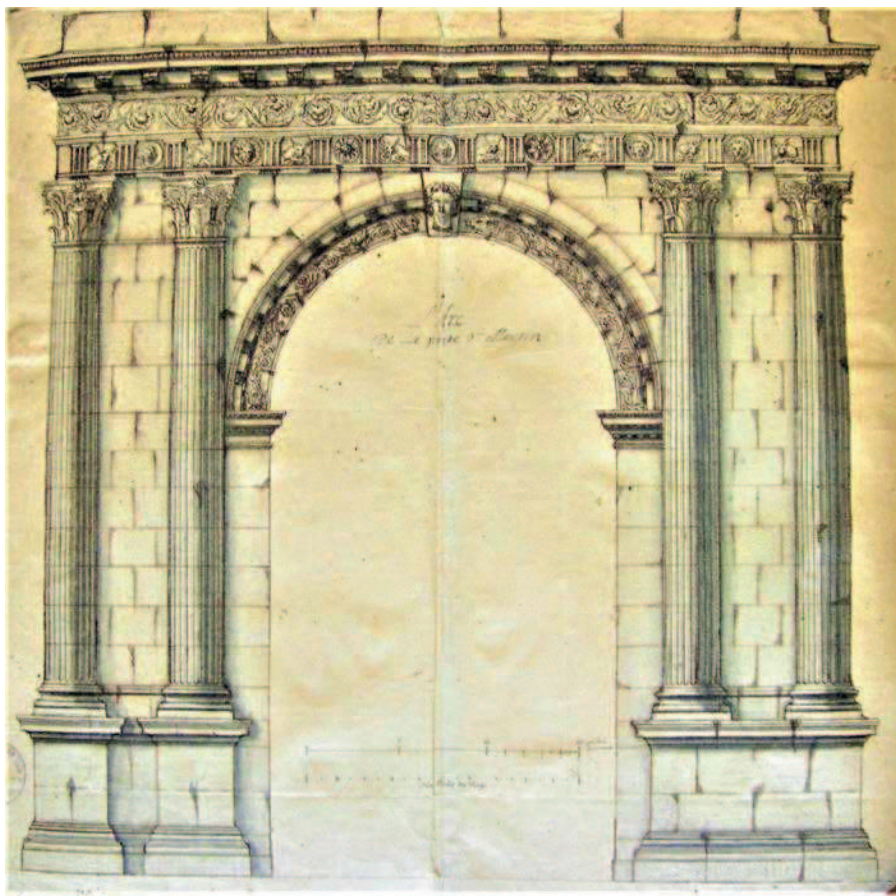


Figure 1. Élévation de l'Arc du Rhône, daté du dernier quart du 1^{er} siècle avant notre ère, démoli en 1685.

*(Dessin de Jean Sautereau, 1652. Jean Raybaud, *Recueil des bâtiments, statues, médailles, inscriptions et autres monuments antiques de la ville d'Arles*, Médiathèque d'Arles, Ms 796.)*

Un arc et des voies : un pont, le premier

Jusqu'à la fin du ^{xvii}e siècle, il existait dans le quartier du Méjean, à proximité du fleuve et de la porte Saint-Martin, un arc dit « du Rhône » – le plus souvent appelé « Arc de Constantin » d'après l'inscription qui figurait sur sa façade. Démoli vers 1685³, il a été dessiné (*figure 1*) et son décor montre qu'il peut être daté des années 25-10 avant notre ère, moment où Arles se dote d'équipements tels que le forum (vers l'an – 25), ou le théâtre (entre – 14 et –12).

La présence d'un tel arc côté cité, si proche du fleuve, ne se justifie que s'il magnifiait l'accès à un pont : on sait d'ailleurs qu'il offrait un large passage entre ses piliers, destiné à enjamber une voie⁴. Si l'archéologie moderne n'a pas pu en retrouver les traces compte tenu de la densité de l'habitat, il suffit, pour se convaincre de son rôle, de constater que l'issue d'un tel ouvrage, du côté trinquetaillais, correspondait à un carrefour routier de deux axes majeurs.

L'un, dit « voie de la Triquette » (*figure 2, page 20*), parallèle au fleuve et en direction de la mer, a été observé dès 1778 puis en 1934, et encore en 2010-2011 lorsque des recherches conduites sur un terrain de l'ancienne gare maritime, le long de l'avenue de Camargue, ont mis au jour une voie bordée de trottoirs (*figure 3, page 21*) qui correspond à cet axe⁵.

Cette voie vient rejoindre l'autre axe, en direction de Nîmes, lui aussi repéré en plusieurs endroits, signalé en tout cas depuis 1777 (*figure 4, page 22*). Depuis, d'autres portions de dallage, à des profondeurs allant jusqu'à quatre mètres, ont été mises au jour et qui s'alignent en direction du Rhône pour aboutir exactement face à l'emplacement de l'arc de triomphe, sur la rive opposée (*cercle indiqué 142*).

À cette configuration formant un ensemble cohérent qui associe arc de triomphe et maillage des voies, de part et d'autre du fleuve, on peut encore ajouter comme autre élément de conviction la série d'arcades découvertes dans le sous-sol d'un immeuble, 5 place Jean-Baptiste Massillon, attenant à la chapelle Saint-Martin du Méjean. D'où il ressort qu'une façade monumentale avait été aménagée le long du fleuve dès les

3. Ce monument a été étudié en détail par A. Von Glassis (Pierre Gros, 1974/1976, *Hellénisme et Romanisation en Gaule Narbonnaise*, 1974, Göttingen 1976, p. 300-314).

4. D'où son nom de « propylon ».

5. Philippe Mellinans, « Trinquette : le secteur de la gare maritime durant l'Antiquité tardive », *Archéologie Histoire Romaine 42 : Archéologie et Histoire en territoire arlésien, mélanges offert à Jean Piton*, D. Djaoui et M. Heijmans (dir.), 2019.

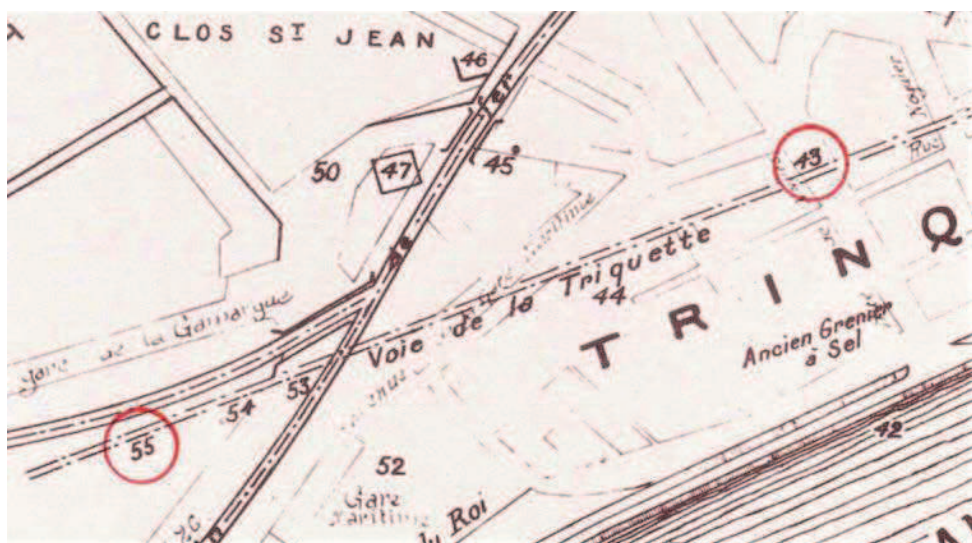


Figure 2. Tracé reconstitué de la « voie de la Triquette ».
 Au n° 55, observation (1934) d'une voie dallée de grandes pierres bordées de trottoirs dans la cour Gastuel à proximité de la Compagnie de Camargue ;
 au n° 43, découverte (1778) d'un dallage de pierres plates et béton très dur,
 à 4 m de profondeur.

(Fernand Benoît, *Forma Orbis romani*, 1936.)



Figure 3. Voie romaine de l'avenue de Camargue bordée par deux trottoirs, se trouvant dans l'alignement de la voie de la Triquette.

(Collection Jean Piton.)



Figure 4. Extrait du plan dressé par Fernand Benoît (1936) indiquant une série de portions (cerclées) d'une voie dallée en direction du Rhône :

- n° 17, voie appelée « souterrain des arènes » dans le terrain Autheman ;
- n° 14, dallage signalé à 3,25 m en creusant un puits à roue en 1781 ;
- n° 13, grandes dalles trouvées à 4 m de profondeur ;
- n° 12, dallage de pierres froides bleuâtres, rue de Fourques en face de la rue de l'Église (maison Buysson), signalé en 1777 par le géomètre Disnard dans la cave de J. Bergier à 2,25 m.

premiers temps de la ville romaine⁶ et qu'elle se trouvait associée à l'arc de triomphe ouvrant sur le pont : c'est ce dernier que stylise la mosaïque d'Ostie.

Or, tout Arlésien intéressé par le passé de sa ville situera, sans hésiter, « le » pont... ailleurs : au niveau du coude du fleuve où chacun peut constater, sur chaque rive et se faisant face, la présence de vestiges depuis toujours assimilés « au » pont romain...

D'un pont à l'autre

Cet Arlésien aura raison, à condition qu'il ait conscience de parler d'un deuxième pont. Mais, tout d'abord, on peut se demander pour quelles raisons cet autre ouvrage fut établi à quelques centaines de mètres en amont du premier, en un endroit où la distance à franchir sur les eaux est bien plus longue. En l'absence de tout témoignage, nous voici dans le domaine des hypothèses, que le déroulé historique peut sans doute éclairer.

Dans les années 260, comme la plupart des villes de la vallée du Rhône (Vienne, Valence, Orange), Arles subit les désastres des premières invasions, celles des Alamans. Les quartiers à l'extérieur des remparts, côté cité, ont été incendiés, de même que Trinquetaille, zone non protégée. Si les Trinquetaillais gallo-romains ont apparemment eu le temps d'évacuer une grande partie de leurs biens (très peu de mobilier, même brûlé ou détruit, a été retrouvé), le quartier et ses activités portuaires ne se relèveront pas de leurs cendres. Laissé à l'état de décombres, le lieu n'a pas été reconstruit et seuls quelques locaux, maladroitement réparés, ont été réutilisés vers la fin du iv^e siècle⁷ avant que le quartier ne devienne une immense carrière de récupération à partir du siècle suivant. Compte tenu des événements, il est légitime de penser que le pont lui-même a été démantelé. En tout cas, constatons que lorsque les antiques Arlésiens ont lancé un nouveau pont, ils l'ont voulu – peut-être pour éviter de traverser les ruines –, plus en amont, à l'extérieur des zones urbaines, ce qui peut être affirmé même si l'on ne connaît pas bien le tracé des fortifications allant de l'amphithéâtre au Rhône⁸.

6. D.Isoardi, M. Heijmans, T. Bartette, « La fouille du site au 5 place Jean-Baptiste Massillon à Arles. Aperçu sur un secteur de la ville antique en bordure du Rhône » dans *Archéologie Histoire Romaine* 42, *op. cit.*, p. 197-245.

7. Ces décombres perdureront, surtout dans la zone de la gare maritime, jusqu'au vi^e siècle.

8. Ce nouveau « plan de circulation » antique équivaldrait, une fois franchie la porte d'Auguste, qui donnait sur un carrefour, à prendre une voie qui longeait l'amphithéâtre, la rue Augustin Tardieu, la place Voltaire, sortir à la Cavalerie pour rejoindre la voie d'Agrippa en direction d'Avignon et en même temps desservir le nouveau pont. Une fois sur la rive droite, on pouvait prendre la direction de Nîmes ou rejoindre la voie domitienne.

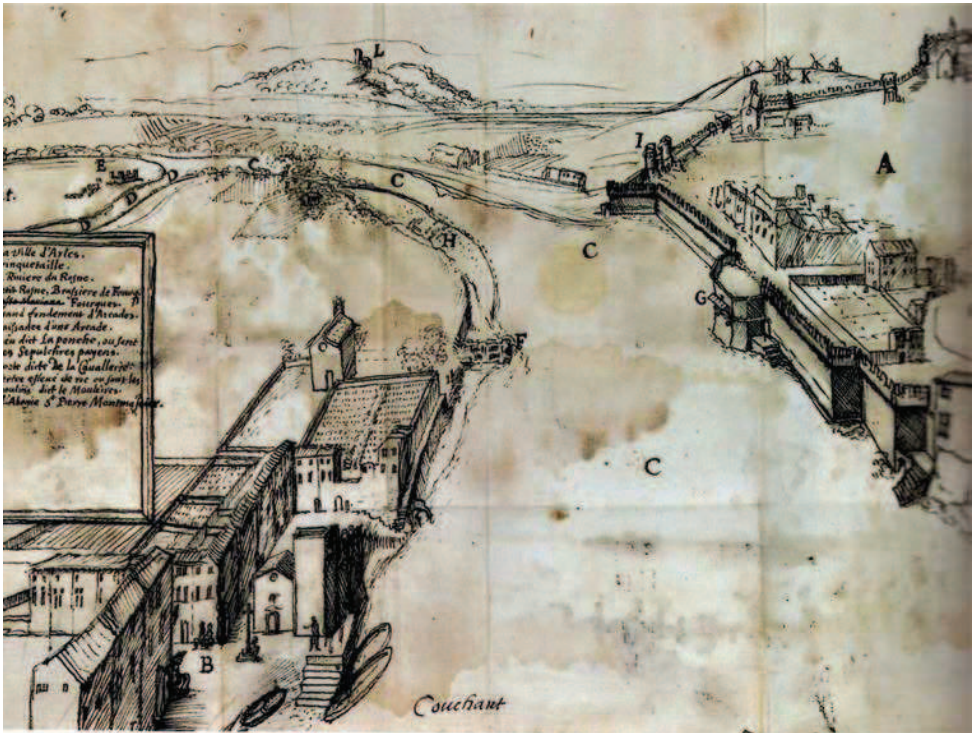


Figure 5. Vue cavalière des deux rives du Rhône dont on a toujours pensé qu'elle représentait les vestiges du pont antique.

(Dessin de François Rebattu, 1640.)

Dessin et vestiges... mais de quoi ?

Mais ce même Arlésien soucieux d'histoire peut encore conforter son opinion en s'appuyant sur la présence de vestiges sur chacune des berges. Or c'est précisément un point qui s'avère problématique.

La plus ancienne image de ces restes, un dessin de Jacques Rebatu daté de 1640 (*figure 5*), montre, du côté Trinquetaille, un bâti (*indiqué F*) désigné comme un « grand fondement d'arcades », tandis que du côté cité, accolée aux remparts, une construction en forme de tour (*marquée G*) est dite « naissance d'une arcade ». C'est cette dernière, constituée d'un massif de pierres en grand appareil parfaitement jointées, coupée par un égout moderne, qu'a fixée une photographie des années 1920 (*figure 6, page 26*) – massif préservé lors des réparations récentes.

La disposition symétrique telle qu'elle apparaît sur ce dessin laisse penser qu'il s'agit des deux extrémités du pont romain, dont on sait qu'elles consistaient chacune en un système de pont levis afin de permettre le passage des embarcations, ce qui impliquait de solides structures bâties.

Cependant, il y a déjà plus d'un siècle, Léopold-Albert Constans avait remarqué, dans sa thèse⁹ sur l'Arles antique, que les constructions situées sur la rive arlésienne différaient des trinquetailles dans leur caractère et par le soin plus grand qu'on leur avait apporté. Cette différence de traitement introduisait un doute sur la correspondance historique de ces bâtis. Or ce doute s'accroît lorsque l'on constate que du côté trinquetailles, il existe deux groupes de ruines, distants d'environ 25 mètres l'un de l'autre (*figure 7, page 27*).

Pierres romaines

En 2006, les fouilles qui ont pu approcher les vestiges¹⁰ situés en amont (*au premier plan sur la photo*) ont permis de constater qu'ils étaient eux-mêmes composés de deux unités possédant toutes les caractéristiques des constructions romaines¹¹. L'une correspond aux fondations (*figure 8, page 28*) d'un bâtiment dont il ne fait aucun doute qu'il soit lié au franchissement du Rhône : on peut vraisemblablement penser qu'il s'agit soit d'un poste de douane soit du siège d'une corporation en charge de l'ouvrage. L'autre (*figure 9, page 29*) est un massif de blocage correspondant au départ d'un pont. Les datations donnent les premières décennies du

9. L.A. Constans, *Arles Antique*, 1921, p. 341-345.

10. Vestiges situés à l'extrémité nord du quai Saint-Pierre face au cimetière de Trinquetaille. Travaux conduits par le Symadrem. Les fouilles ont été menées par B. Bizot et M. Heijmans (rapport de fouilles de sauvetage urgent, janvier 2006).

11. L.A. Constans avait interprété ces vestiges comme appartenant à des docks ou des chantiers.



Figure 6. Photographie des restes du pont romain sur la rive gauche du Rhône extraite de la thèse de Léopold-Albert Constans, *Arles antique*, planche 10, page 343 (1921).



Figure 7. Photo représentant les deux massifs côté trinquetailais. Au premier plan, ruines du pont de bateaux prises dans le quai. Au deuxième plan, vestiges du pont médiéval.
(Collection Jean Piton.)



Figure 8. Fondations d'un bâtiment à proximité du pont romain qui a été interprété comme appartenant à une corporation en charge de l'ouvrage ou à une poste de douane.

(Collection Jean Piton.)



Figure 9. Gros plan du massif de blocage sans parement engagé dans le quai, qui correspond aux ruines du pont romain. Les blocs de parement ont certainement été récupérés pour d'autres utilisations. Il ne reste en place que le remplissage constitué de pierres et de ciment de chaux.

(Collection Jean Piton.)



Figure 10. Gros plan des ruines du pont médiéval, côté trinquetailais, appelées par les Arlésiens *rocassoun*.
(Collection Jean Piton.)

IV^e siècle pour la mise en place de ce pont. Et c'est lui qui a fait l'objet de témoignages littéraires rapidement présentés dans nos premières lignes.

Pierres médiévales

Les vestiges situés en aval, eux aussi bien visibles (*au deuxième plan sur la figure 10*), correspondent à cinq massifs de blocage en grand appareil irrégulier, dont quatre se trouvent dans le lit du fleuve et auxquels les Arlésiens donnent le nom de *rocassoun* (petit rochers). En 1981, ils avaient été repérés par Alain Cappelli et Jean Piton, qui ont pu observer, dans les eaux, une arche renversée et ensablée. Puis, en 1992¹², Luc Long y a découvert de puissantes constructions, parfois, semble-t-il, conservées en élévation, interprétées comme étant les premières piles d'un pont, dont la dernière se trouve immergée à une trentaine de mètres de la rive (*figures 10, page 30 et 11, page 32*). Or, ces structures n'ont rien d'antique mais tout de médiéval.

Trinquetaille 2 – Arles 1

Ainsi donc, dans les deux ou trois dizaines de mètres considérées ici, la rive trinquetailleuse a successivement reçu deux ponts, l'un aux temps romains, l'autre au Moyen Âge !

À la recherche des autres extrémités, passons sur la rive gauche, le côté arlésien, qui, lui, ne montre qu'un seul départ de pont, depuis toujours considéré comme le pont romain, dont on a vu la photographie ancienne, mais qui n'avait jamais été observé dans son intégralité. En 2014, des fouilles ont dégagé cette construction sur sa hauteur totale, soit 3,60 m. (*figure 12, page 33*) et il s'avère qu'elle repose sur un assemblage de bois¹³ que les analyses au carbone 14 ont daté des XII^e-XIII^e siècles. Bref, nous voici donc avec deux départs de ponts côté Trinquetaille mais un seul du côté arlésien, le médiéval, celui dont Rebattu avait dessiné les ruines.

Où est donc passé le « nouveau » pont romain ?

On conviendra que la situation est bien anormale ! Si l'on se réfère au plan laissé par l'historien et archéologue Fernand Benoît (*figure 13, page 34*)

12. Long, Luc, « Prospections et sondages archéologiques dans le Rhône à Arles et ses environs », in *Histoire du Rhône en pays d'Arles*, collectif, actes du colloque du 7-11-92, Arles GAA, 1994, p. 45-71.

13. Sur un remblai apparemment rapporté, une grille de poutres a été installée, constituée de madriers de sapin assemblés par de grosses chevilles de chêne vert. Les espaces situés entre les poutres de cette grille sont remplis de maçonnerie liée au mortier de chaux et un sol de planches épaisses de 4 à 6 cm également en sapin est disposé sur les poutres. C'est sur ces dernières que repose le parement en grand appareil de calcaire blanc, formant deux assises de blocs à bossage constituant une pile. La longueur de cet ensemble est de 6,10 mètres.



Figure 11. Aspect du parement en pierres encore en place sur les ruines du pont médiéval, côté trinquettaillais.
(Collection Jean Piton.)



Figure 12. Ruines du pont depuis toujours considéré comme romain, côté ville, dégagées sur une hauteur de 3,60 m. On aperçoit aisément les pièces de bois utilisées en fondation et que les analyses ont permis de dater des temps médiévaux.

(Collection Jean Piton.)

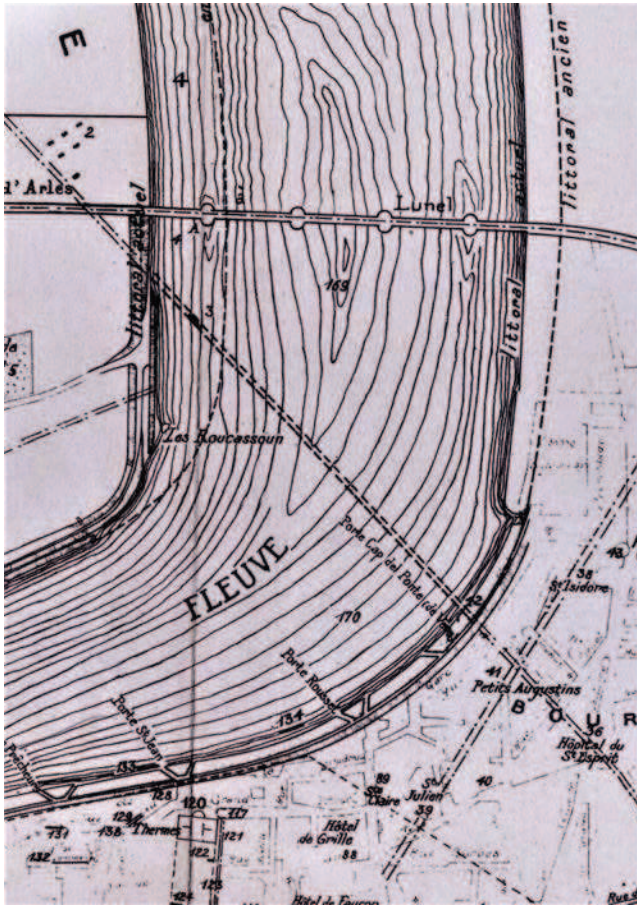


Figure 13. Extrait du plan de Fernand Benoît (1936),
 où l'on constate l'impossibilité de l'axe du pont relativement au fleuve.
 Même si on le ramenait plus en aval au niveau des rocassoun,
 il serait toujours de biais par rapport au courant.

– à son époque, on ne connaissait pas les datations des différents vestiges –, on constate que cet érudit a tout simplement aligné le pont par rapport à la voie que l'on connaissait déjà grâce aux fouilles terrestres. Mais ce plan montre que le pont de bateaux traverse le fleuve selon un angle inapproprié dans la mesure où les embarcations supportant le tablier auraient reçu la force du courant sur leur flanc gauche au lieu de le recevoir face à leur proue, selon la normalité. Il en va de même d'ailleurs, à un moindre degré, pour la maquette exposée au musée de l'Arles antique, fabriquée à une époque où les chercheurs étaient persuadés que les vestiges se faisant face correspondaient aux issues du pont romain : ils ont donc aligné une extrémité romaine avec une autre médiévale.

Bref, afin que les embarcations soutenant le tablier romain puissent se trouver dans le droit fil du courant, il faut que l'issue de ce pont se situe plus en amont, peut-être bien après la roubine du Roy. On sait cependant que le lit du Rhône était à l'époque antique plus à l'intérieur de la rive gauche (côté Ségonnaux, gare, Cavalerie), et qu'il s'est ensuite déplacé vers Trinquetaille, comme le prouvent les digues romaines actuellement noyées à l'est du cimetière. Une orientation différente aurait bien sûr produit des courants d'une autre nature...

Au total, 1) une certitude : il y a bien eu un deuxième et « nouveau » pont de bateaux à l'entrée du Rhône, et son débouché côté Arles permettait de voir une série de moulins, 2) une insatisfaction : cette issue ne peut pas être actuellement documentée, 3) un espoir : des fouilles futures ne manqueront pas de dénouer ce mystère...

Jean PITON et Christophe GONZALEZ

Références littéraires :

Ausone (309 ?-394 ?) : « Le cours torrentueux du Rhône te coupe en deux : mais d'un pont de bateaux tu formes d'une rive à l'autre une large route. » (Ausone, *Ordo urbium mobilium*, VIII, 76-77.)

Paulin de Périgueux (459 ?-490 ?) fait allusion à un pont souple, joignant les deux rives jumelles d'un ruban continu. « Il fournissait ainsi le passage à pied sec. En effet, le chemin passe au-dessus des poupes, suspendant son roulis sur les ondes domptées. » (Paulinus Petriandiae, *De Vita Sancti Martini*, CSEL, 16, VI, 140-144.)

Cassiodore (485 ?-580 ?) écrit dans un passage bien connu : « Il est une ville qui s'élève à l'aplomb des eaux du Rhône et qui fait passer droit à l'est le plancher d'un pont à la surface du fleuve en question, c'est Arles. » (Var. 10,6.)

L'accident rapporté par Hilaire est repris par Grégoire de Tours (538 ?-594), qui écrit : « En outre, il arriva que le pont sur le Rhône, là où, dit-on, le bienheureux martyr [saint Genest] avait traversé à la nage, rompit ses chaînes le jour de la fête du saint. Il s'agissait en effet d'un ouvrage lancé sur des navires, il se mit à osciller à cause de la surcharge de la foule. Les navires eux-mêmes s'écartèrent, précipitant les gens dans le lit du fleuve. » (*Liber in gloria martyrum*, 68.)

Manuscrit arabe : « La ville est bâtie sur un fleuve, le plus grand du pays, à deux ou trois lieues de la mer. Les deux rives communiquent l'une à l'autre par un pont de construction antique, si vaste et si solide qu'on y a pratiqué dessus des marchés. Les environs sont couverts de moulins coupés par des chaussées. » (Bibliothèque royale, 704 f.73 ; 596, f.37, cité par M. Raynaud, 1838, p. 38.)

LES MARCHANDS LIBRAIRES D'ARLES, XVI^E – XVIII^E SIÈCLES

Fabienne MARTIN, responsable des fonds patrimoniaux de la médiathèque d'Arles, et Michel BAUDAT, qui œuvre aux archives municipales, ont réuni le fruit de leurs recherches dans les trésors qu'ils gèrent quotidiennement, pour faire profiter les lecteurs du bulletin de ce très beau sujet que constitue la longue tradition de l'activité des libraires à Arles.

Dans les quinze dernières années du XVI^e siècle, la ville d'Arles développa une importante politique d'aide à l'implantation d'un libraire en son sein. En échange, ce dernier s'engageait à tenir une boutique bien fournie en « bons et beaux livres » pour « l'éducation de la jeunesse », la « commodité des citoyens et des amateurs de livres » et « l'embellissement de la ville ».

En fait, le premier libraire dont on ait trace est François Clot, originaire du diocèse de Grenoble. Il ne nous est connu que par une seule mention, le 10 juillet 1535, dans son contrat de mariage avec une Arlésienne : Honorate Massone¹. On ne sait rien d'autre de lui, ni s'il a tenu une boutique dans Arles.

Il faut remonter au conseil du 30 mai 1585² et aux comptes du 26 juillet 1585³ pour rencontrer la première mention de l'installation d'un marchand libraire à Arles. La ville donna alors 25 florins à Pierre Vassal, maître libraire de la ville d'Arles, pour qu'il puisse louer une boutique. L'acte est conclu pour une durée de trois ans ; il est renouvelé le 8 juillet 1587⁴.

On ne rencontre par la suite plus d'autre mention d'un libraire jusqu'en 1592. Le 30 mars et le 4 avril 1592, un acte est passé entre la ville et Michel Goysot, maître libraire de la ville d'Arles. Il apparaît que ce dernier était auparavant implanté à Aix où il publia, en 1588, *Le Don-Don infernal* du poète La Bellaudière. Ses affaires n'ayant pas rencontré de succès, il vint s'établir à Arles⁵. Une allocation de trente-six écus sol à soixante sous pièce lui fut alors allouée pour son installation et la location d'une

1. É. Fassin dans *Le Forum Républicain* du 20 mars 1920 donne comme référence les minutes du notaire Firmin Barthelot. Il s'agit vraisemblablement du registre 402E257 ou 402E258.

2. AC Arles, BB17 bis, f°5r°v°.

3. AC Arles, CC344, f°109v°.

4. AC Arles, CC346, f°278v°.

5. Fassin (É.), « Le plan de la cour », dans *Le Forum Républicain*, 20 mars 1920.

maison, à raison de 18 écus par an. En contrepartie il s'engagea à tenir une boutique pendant deux ans⁶.

Ces deux dernières personnes sont inconnues ; nous n'avons aucune information à leur sujet. Leur désignation comme maîtres libraires d'Arles sous-entend une implantation déjà effective dans la ville. Elles s'engagent pour une certaine durée à tenir une boutique dans Arles grâce à la subvention accordée par la communauté. Leur existence dans la ville ne semble cependant pas avoir excédé la durée du contrat conclu sans que l'on en connaisse la raison. On peut toutefois supposer que leur commerce ne fut pas suffisamment florissant pour en assurer la pérennité. De même, on ignore où étaient implantées ces librairies.

Le 1^{er} mai 1598, un nouvel acte est conclu entre la communauté et Robert Reynaud, maître libraire de la ville d'Arles. Une somme de 50 écus lui est allouée pour son établissement⁷. Robert Reynaud nous est plus connu et a eu une existence d'une quarantaine d'années dans la ville. L'année suivante, le 7 mars 1599, la ville lui octroya une somme de dix écus afin qu'il puisse louer une maison et tenir une boutique⁸. Le 14 juillet 1600, un nouveau contrat de dix écus fut passé entre lui et la ville⁹, ainsi que l'année suivante, pour vingt écus¹⁰. Enfin, le 17 juillet 1601, une indemnité lui fut allouée pour « tenir boutique ouverte et y vendre de beaux et bons livres... ce qui sert non seulement à embellissement de la ville, mais de commodité grande aux citoyens et habitants amateurs de lettres »¹¹.

Le 13 septembre 1610, le roi Louis XIII et la reine régente Marie de Médicis, lors de leur venue à Arles, confirmèrent par lettres patentes les anciens privilèges de la ville « plus quelques autres nouveaux »¹². Parmi ces privilèges, comme le confirme la délibération du 25 avril 1612¹³, la

6. AC Arles, CC352, f°48r° ; AC Arles, BB18, f°234r°. Le contrat fut passé devant maître Vincent Aubert.

7. AC Arles, CC358, f°37r° ; AC Arles, BB19, f°95v°.

8. AC Arles, CC359, f°199r°. Les comptes font référence à une décision prise lors du conseil communal du 25 février 1599 dont le compte-rendu a été perdu (on passe de janvier à mars 1599 : AC Arles, BB19, f°128r°v°).

9. AC Arles, CC360, f°107r°. L'acte renvoie au conseil du 25 février 1600 qui malheureusement est perdu.

10. AC Arles, CC361, f°97r°. L'acte renvoie au conseil du 1^{er} mai 1600 qui malheureusement est perdu.

11. AC Arles, CC361, f°97r°.

12. Lalauzière (Noble de), *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, Arles, Aubin et Serre, 1837, p. 444.

13. AC Arles, BB22, f°110v°-111r°.

ville d'Arles obtint du roi, le 20 septembre 1610, des lettres patentes permettant aux consuls de choisir un libraire avec les mêmes droits et facultés que les libraires de Paris. Dans un premier temps, il semble que la ville voulut traiter avec le seul Robert Reynaud mais cela rencontra l'opposition d'un des consuls, Jean Chaze, qui y vit un monopole qui risquait d'imposer des prix et donc d'être préjudiciable pour le public. Malgré cette opposition, Robert Reynaud fut le seul libraire d'Arles et il fut établi comme libraire juré le 28 avril 1612¹⁴.

Vers 1630, il épousa Marguerite Fournier dont il eut trois enfants, tous baptisés à Sainte-Anne : Antoine, baptisé le 26 janvier 1635¹⁵ ; Lucesse, le 31 août 1636¹⁶ ; Jean, baptisé le 20 août 1639¹⁷.

Le 23 avril 1612, Robert Reynaud s'installa au Plan de la Cour¹⁸ ; il était alors le plus important fournisseur de la ville. Aucun imprimeur n'étant alors implanté à Arles, il faisait imprimer ses livres à Lyon ou à Aix. En 1603¹⁹, il fit imprimer pour son compte le *Traicté de l'épilepsie* de Jean Taxil²⁰, déjà publié en 1602²¹ par l'auteur, avec le soutien financier de la ville²². Robert Reynaud négocia avec le même imprimeur, Claude Michel, installé à Tournon, avec lequel il initia une fidèle collaboration²³. La comparaison des deux versions est intéressante et éclairante : dans l'édition de 1602 commandée par le médecin et astrologue arlésien Jean Taxil, l'imprimeur est clairement identifié sur la page de titre. En revanche l'édition commanditée par Robert Reynaud passe sous silence le nom de l'imprimeur, pour mentionner en lieu et place son adresse : « À Lyon pour Robert Renaud [*sic*], libraire de la ville d'Arles en Provence »²⁴ (*voir illustrations pages 40 et 41*). L'étude minutieuse des ornements typographiques, notamment des bandeaux gravés sur bois, permet d'identifier avec certitude le nom de l'imprimeur. Cette nouvelle édition est enrichie d'un très beau titre-frontispice et d'un portrait de

14. AC Arles, BB21, f°338r°v°.

15. AC Arles, GG126, f°21.

16. AC Arles, GG146, f°55.

17. AC Arles, GG146, f°127.

18. BM Arles, Ms 2337/6, *Les rues d'Arles*, Émile Fassin, p. 5.

19. L'exemplaire RA 829 présente deux pages de titre, l'une datée de 1602, l'autre de 1603.

20. BM Arles, RA 829.

21. BM Arles, RA 16930.

22. AC Arles, BB19, f°285r°v°, délibération du 16 mars 1603.

23. Claude Michel débute son activité en 1582 et meurt en 1630.

24. Avec quelques variantes dans l'adresse, le lieu est tantôt Tournon, tantôt Lyon.

TRAICTÉ
DE L'ÉPILEPSIE,

Maladie vulgairement appellée
au pays de Prouence, la gout-
tete aux petits enfans.

*Avec plusieurs belles, & curieuses questions,
touchant les causes prognostiques, &
cure d'icelles.*

Composé par M. Iean Taxil, Docteur en
Medecine, natif des Saintes Maries,
Medecin d'Arles.



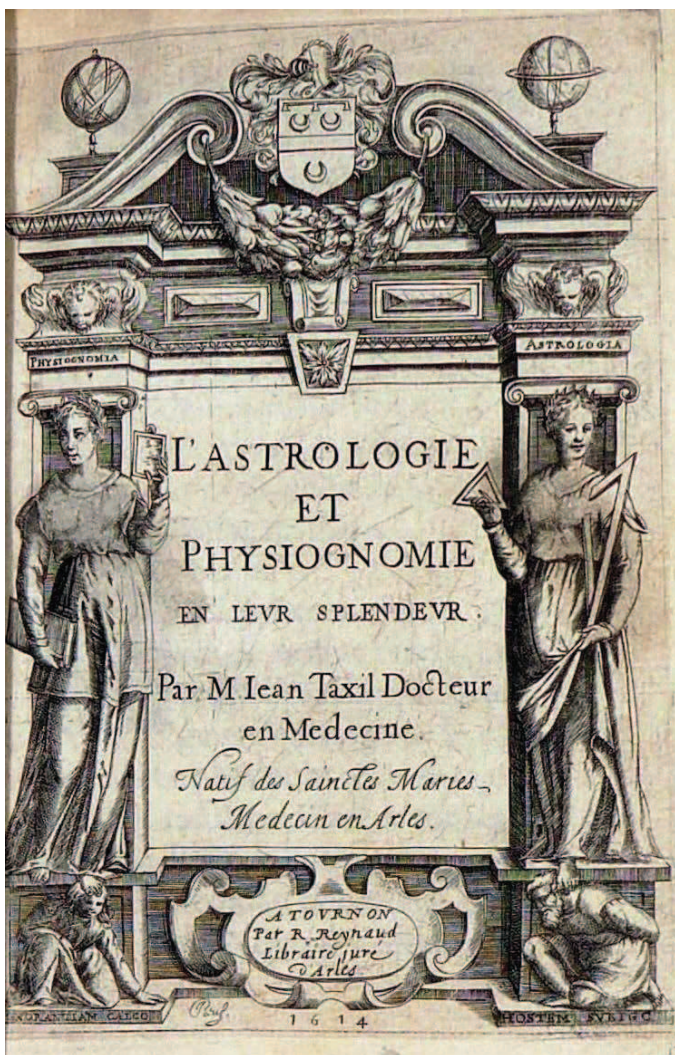
A TOURNON,
Par CLAUDE MICHEL Imprimeur
de l'Vniuersité.

M. DCII.

Page de titre du *Traicté de l'épilepsie*, de Jean Taxil,
édité en 1602, qui mentionne clairement
le nom de l'imprimeur Claude Michel.
(BM Arles, RA 16930)



Page de titre du *Traicté de l'épilepsie*, de Jean Taxil, édité en 1603, qui ne mentionne plus le nom de l'imprimeur Claude Michel, mais celui du libraire Renaud.
 (BM Arles, RA 829)



Page de titre de *L'Astrologie et physiognomie en leur splendeur*, de Jean Taxil, 1614.

(BM Arles, RA 767)

Jean Taxil, gravés sur cuivre par Pierre Sarret²⁵. En 1614, il renouvelle sa collaboration avec Claude Michel et lui fait imprimer *L'Astrologie et physiognomie en leur splendeur* par Jean Taxil²⁶ (voir page 42). Il commande également deux versions de *La Provence louée* de Pierre de Quiqueran de Beaujeu, une version latine²⁷ et une version traduite en français par François de Claret²⁸ (voir page 44). Les pages de titre sont gravées sur cuivre par Jean Beuf et l'adresse bibliographique indique le nom de Robert Reynaud. Le relevé des ornements typographiques ne nous permet pas d'identifier avec certitude le nom de l'imprimeur. En 1616, il fait imprimer *La nouvelle agriculture, ou Instruction generale pour ensementer* [sic] *toutes sortes d'arbres fruitiers...* de Pierre Quiqueran de Beaujeu²⁹. En 1617, il fait imprimer deux ouvrages à Lyon, sans livrer le nom de l'imprimeur : *Deux conventions entre Charles I et Louys II anciens comtes de Provence et les citoyens de la ville d'Arles contenant les libertés des dits citoyens...*³⁰ (voir page 45) et *Règlements et articles de la police de la ville d'Arles avec l'arrêt de la cour de parlement d'Aix*. Rien ne permet d'identifier le ou les imprimeurs³¹.

Après une longue période sans publication, il fait imprimer en 1632 à Aix, chez Jean Roize, un livre d'*Heures pour les confréries des pénitens du diocèse d'Arles...* La page de titre mentionne clairement l'association de l'imprimeur et du libraire, sous la forme « À Aix : chez Jean Roize et se vendent à Arles par Robert Reynaud »³².

25. La médiathèque d'Arles possède les deux versions de 1602 et 1603. La version de 1602 indique sur la page de titre, à l'emplacement de l'adresse, le nom de l'imprimeur Claude Michel, de Tournon, accompagné de sa marque typographique. Celle-ci est assez intéressante pour être décrite. Elle est empruntée de son père l'imprimeur lyonnais Étienne Michel, qui lui-même en a hérité de l'imprimeur lyonnais Thibaut Payen (actif entre 1530 et 1570), auquel il succède en 1570. Elle représente un personnage musulman tendant une main vers la branche d'un arbre, autour duquel s'enroule un phylactère portant la devise latine « *virtute sibi invicem hærent* » (les vertus s'attachent conjointement). Le choix iconographique du personnage musulman, considéré comme païen, fait écho au patronyme Payen. La version de 1603, qui porte deux pages de titre, occulte le nom de l'imprimeur.

26. BM Arles, RA 767. Édition citée et identifiée dans « Établissement de l'imprimerie dans le Vivarais » par Henri Vaschalde, Vienne, 1877.

27. Collection particulière.

28. BM Arles, RA 198.

29. CCFr., BM de Poitiers, D 10175.

30. À Lyon : pour Robert Reynaud, marchand libraire d'Arles, 1617. BM Arles, AA 25373.

31. BM Arles, AA 25373 ; AC Arles, CC376, f°229r° et BB23, f°172r°.

32. BM Arles, RA 362.



Page de titre de *La Provence soit louée*, de Pierre Quiqueran de Beaujeu, 1617. Version traduite du latin.
(BM Arles, RA 198)

DEVX CONVENTIONS
ENTRE CHARLES I.
ET LOVYS II. ANCIENS
CONTES DE PROVENCE,

& les citoyens de la ville d'Arles: con-
tenans les libertez & reserua-
tions desdits citoyens.

A-25373



*Avec Annotations, & une Table de toutes
les principales matieres.*



A LYON,
Pour Robert Reinaud, marchand
Libraire d'Arles.

1617.

Page de titre de *Deux conventions entre Charles I et Louis II, anciens contes de Provence et les citoyens de la ville d'Arles...*, 1617.

(BM Arles, AA 25373)

Une gratification de 75 livres pour « *luy donner commodité louer une maison pour en icelle tenir boutique onneste et y vendre des bons et beaux livres* » lui fut attribuée par délibération du conseil du 17 mai 1615³³ ; on en retrouve les versements en 1616³⁴, 1617³⁵, 1618³⁶...

C'est à lui aussi que l'on s'adresse pour des reliures. Ainsi, le 7 septembre 1618, il reçut 29 livres, dont 27 livres 10 sols pour avoir relié en parchemin 110 livres des statuts de la police à raison de 5 sols pièce pour les distribuer aux consuls et officiers de la maison commune, et 1 livre 10 sols pour deux gros livres qu'il a aussi reliés³⁷. Notons que si les consuls lui confièrent la reliure des 200 exemplaires de la relation de l'entrée du roi dans Arles³⁸, ils ne passèrent pas par lui mais traitèrent directement avec Jean Bramereau, marchand libraire et imprimeur de la ville d'Avignon pour l'impression³⁹. De même, Pierre Saxi perçut directement, le 22 février 1624, 228 livres des consuls pour faire graver par Jean Beuf les huit planches des arcs de triomphe dressés dans Arles lors de l'entrée du roi en 1622, sans passer par Robert Reynaud⁴⁰.

Robert Reynaud décéda le 18 décembre 1641 dans la paroisse Sainte-Anne et fut enterré dans l'église des Dominicains⁴¹. En 1642, « *la ville se trouve dépourvue, et ceux qui sont au collège souffrent pour n'avoir aucune commodité d'acheter les livres qui leur sont nécessaires, ce qui oblige les consuls de se mettre dans le soin d'y pourvoir* »⁴².

Un sieur Piot, imprimeur de la ville d'Avignon vient se présenter à eux et leur fait offre de ses services mais ils ne parviennent pas à se mettre d'accord⁴³. Le 28 octobre 1646 un imprimeur libraire du Mans offre aux consuls de s'établir à Arles sous certaines conditions mais, là non plus, la communauté ne donna pas suite à ses propositions⁴⁴.

À partir de 1654, un nouveau libraire apparaît : Jacques Gaudion. Le 1^{er} mai 1654, un encouragement lui fut octroyé pour tenir une librairie⁴⁵

33. AC Arles, BB23, f°29v°.

34. AC Arles, CC376, f°40r° (pour l'année 1616).

35. AC Arles, CC377, f°45v° (pour l'année 1617).

36. AC Arles, CC377, f°198r° (pour l'année 1618).

37. AC Arles, CC377, f°202r°.

38. AC Arles, CC388, f°167v°.

39. AC Arles, CC388, f°41r° ; 146v°.

40. AC Arles, CC388, f°145v°-146r°

41. AC Arles, GG146, f°236.

42. BM Arles, Ms 219, *Annales de la ville d'Arles*, Laurent Bonnemant, 1781, p. 1.

43. Fassin (É.), « Le Plan de la Cour », dans *Le Forum Républicain*, 20 mars 1920.

44. *Idem*.

45. AC Arles, BB30, f°237r°-v°.

ainsi qu' une allocation de 100 livres annuelle, payée 25 livres par trimestre⁴⁶. Cette somme passa à 150 livres par an, payée 37 livres 10 sols par trimestre, par délibération du conseil du 1^{er} mai 1657 et fut effective à partir du mois d'août 1657⁴⁷.

C'est chez Jacques Gaudion que la ville se fournissait en livres pour les écoliers ; notamment le 24 mars 1667⁴⁸ et le 24 mars 1668⁴⁹. Elle le paya aussi pour l'achat de papier et pour la reliure de livres comme on en trouve plusieurs mentions en 1662⁵⁰, 1665⁵¹, 1666⁵², 1667⁵³, 1668⁵⁴... En 1662 la ville le paya également pour l'entoilage et l'encadrement de cartes du terroir d'Arles afin de les exposer dans la chambre de l'hôtel de ville⁵⁵.

En tant que libraire, Jacques Gaudion vendit des livres, naturellement, et en fit imprimer. Comme Reynaud, il semble qu'il se soit adressé à des imprimeurs lyonnais. C'est ainsi que le *Proprium missarum sanctorum sanctæ Arelatensis ecclesiæ* fut imprimé pour son compte à Lyon en

46. AC Arles, CC429, f°46r°

47. AC Arles, CC429, f°67r°.

48. Le 24 mars 1667, Jacques Gaudion perçut 22 livres pour l'achat de livres pour les écoliers (AC Arles, CC438, f°262r°). Une tradition voulait que le mardi-gras les écoliers du collège se livrent à une course de mouton, agneau et géline. Cette pratique fut supprimée en 1667 et fut remplacée par l'achat de livres à donner en prix aux écoliers les plus méritants : Baudat (M.), *Du collège d'Arles au Museon Arlaten*, Collection Histoire d'Arles n° 7, AVA, 1996, p. 41.

49. Le 24 mars 1668, la ville lui acheta pour 52 livres des gazettes et livres afin de les distribuer en lieu et place du mouton et de la géline (AC Arles, CC439, f°266v°).

50. Le 10 mars 1662, il reçut 60 livres 10 sols pour le prix du papier pour l'usage de la ville pendant l'année et pour la reliure du livre des conventions (AC Arles, CC433, f°212r°).

51. Le 25 mars 1665, la ville lui donna 80 livres pour achat de papier et reliure de livres (AC Arles, CC436, f°235r°).

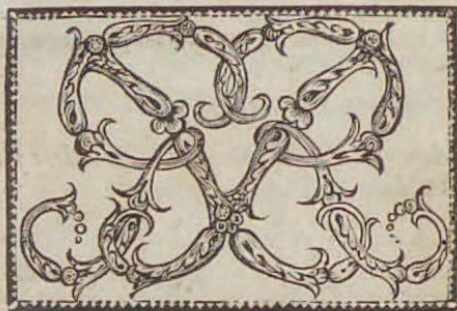
52. Le 24 mars 1666, la ville lui acheta 65 livres 12 sols de papier et pour la reliure du livre des arènes (AC Arles, CC437, f°267v°).

53. Le 24 mars 1667, Jacques Gaudion perçut 67 livres 15 sols pour avoir relié quelques livres (AC Arles, CC438, f°268v°). Notamment il relia les livres des arènes : *Description des arènes ou de l'amphithéâtre d'Arles par le père Joseph Guis*, Arles, François Mesnier, 1665, 39 p.

54. Le 24 mars 1668, achat de papier et reliure de livres à Jacques Gaudion (AC Arles, CC439, f°267r°).

55. Le 10 mars 1662, 21 livres 7 sols furent payés à Jacques Gaudion pour avoir collé 10 cartes du terroir de la ville, fourni la toile et payé le prix de 9 châssis pour les cartes qui sont exposées (AC Arles, f°CC433, f°211v°).

RA-32
EPI TRES
MORALES
ET
ACADEMIQUES
DE MONSIEUR
DE SABATIER,
De l'Academie Roiale d'Arles.



A LYON,
Chez ROBERT RICHARD, rue
Ferrandiere à l'Image S. Claude.
Et à Arles,
Chez FRANÇOIS GAUDION.

M. DC. LXXXVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Page de titre de *Épîtres morales et académiques de Monsieur de Sabatier*, 1687.
(BM Arles, RA 32)

1680⁵⁶. Dans d'autres cas, l'imprimeur reste inconnu comme c'est le cas dans *La Vénus d'Arles et l'obélisque* par M. Terrin, édité « à Arles, chez Jacques Gaudion, marchand libraire, 1680 » sans mention de l'imprimeur. De même, plus tard, son fils François fit imprimer les *Épîtres morales et académiques de Monsieur Sabatier, de l'Académie Roïale d'Arles* à « Lyon chez Robert Richard ; Arles chez François Gaudion, 1687 » (voir page 48). Ces impressions lyonnaises tendraient à supposer l'existence, à l'époque, d'une probable rivalité avec les Mesnier qui étaient imprimeurs⁵⁷. Le sujet reste toutefois complexe car la première édition du *Reglement pour les valets de la mesnagerie de la ville d'Arles* est imprimée par Claude Mesnier en 1677 alors que la seconde édition est imprimée en 1718 à Avignon chez Louis Domergue avec la mention « se vendent à Arles chez François Gaudion marchand libraire »⁵⁸ ; de même on trouve, en 1809, un ouvrage qui se vend « chez G. Mesnier imprimeur et chez Gaudion libraire »⁵⁹.

De Jacques Gaudion on ne connaît pas grand-chose sinon qu'il décéda le 22 septembre 1684 à l'âge de 60 ans environ et fut enterré dans Sainte-Anne⁶⁰. Il épousa Barthélemy Gontonoin dont un des enfants, François, lui succéda.

Ce François Gaudion naquit vers 1666 et épousa le 6 novembre 1691 Anne Alboin. De leurs enfants, Antoine, devint libraire à son tour⁶¹. Il naquit le 9 août 1701 et mourut le 29 septembre 1774. Le 28 décembre 1738 il se maria avec Anne Raspal. Un de leurs enfants, Antoine, prit la succession. Cet Antoine II naquit le 16 avril 1745. Le 7 janvier 1777 il se maria avec Jeanne Mazuel dont il eut trois enfants : Anne-Marie Jacqueline Pellosie (23 mars 1772), Jean-Jacques Marie (8 novembre 1779), et Julien Pierre Marie (21 novembre 1792).

56. *Proprium missarum sanctorum sanctæ Arelatensis ecclesiæ*, Lugduni & veneunt Arelates apud Jacobum Gaudion, 1680, BM Arles, RC 19.

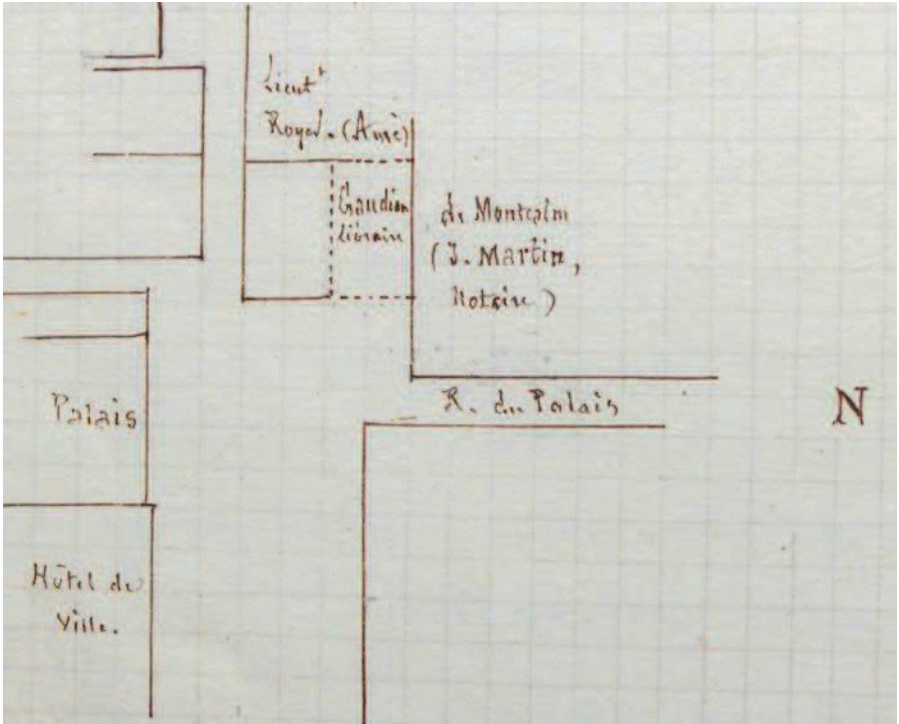
57. Nous traiterons du sujet des imprimeurs arlésiens dans un prochain article.

58. *Reglement pour les valets de la mesnagerie de la ville d'Arles*, Seconde édition, Imprimé à Avignon chez Louis Domergue, 1718, et se vend à Arles chez François Gaudion marchand libraire. BM Arles AA 42397.

59. Nalis (Abbé J.-B.), *Histoires et paraboles édifiantes, racontées par un respectable curé*, Arles, Se vend chez G. Mesnier imprimeur et chez Gaudion libraire, 1809. BM Arles, RA 826.

60. AC Arles, GG147, f°526r°.

61. Notons qu'un Joseph Gaudion, probablement un autre de leurs enfants, est mentionné comme maître libraire. Toutefois, on n'en trouve qu'une seule mention alors qu'il apparaît comme témoin dans l'acte de mariage entre Mayet Jean et Payan Claudine, le 3 juillet 1752, à Saint-Pierre de Trinquetaille (AC Arles, GG144).



Extrait de *Gens et maisons d'Arles*, d'Antoine Robolly, fin XIX^e siècle.
(BM Arles, Ms 731)

Antoine II Gaudion décéda le 24 novembre 1825 et, sous la Restauration, c'est sa veuve qui reprit son activité. Ainsi on la trouve mentionnée dans la *Liste générale des brevetés de l'Imprimerie et de la Librairie (1^{er} Empire et Restauration)*⁶². Il y a alors à Arles quatre libraires : Mazuel Jeanne veuve Gaudion, Prunet Paul, Serre Joseph et Viaud Pierre. Elle obtint son brevet le 28 novembre 1826 ; après son décès elle fut remplacée, le 18 juin 1827, par Pierre Viaud⁶³.

Si, le premier quart du XIX^e siècle mit fin à l'activité de maître libraire des Gaudion, cette famille n'en constitua pas moins une véritable dynastie de libraires arlésiens pendant près de deux siècles, du milieu du XVII^e au premier quart du XIX^e.

François Gaudion avait acquis, par acte du 20 décembre 1731 (notaire Beuf), de Jacques de Viguier, au prix de 1246 livres, une partie de maison située paroisse N.-D. la Principale, faisant coin à la place dite du Plan de la Cour⁶⁴ (*voir page 50*). Est-ce le même bâtiment que celui où Robert Reynaud avait implanté sa librairie au Plan de la Cour le 23 avril 1612 ? En 1642, la maison était celle du chirurgien François Perreton et, en 1659, de Pierre Laugeiret, natif de Marseille. C'est dans la maison de Laugeiret qu'Antoine Gaudion établit sa librairie⁶⁵. Le recensement de 1764 mentionne, île 82 : « *Sieur Gaudion, md libraire, frère et sœur : 2 hommes, 2 femmes, (5 enfants).* » Celui de 1774 mentionne au même endroit Antoine Gaudion libraire, fils du précédent⁶⁶. D'après Émile Fassin, entre 1780 et 1810, « *la librairie Gaudion était installée dans cette même maison qui appartenait, en 1659, à Pierre Laugeiret...* »⁶⁷. En 1873, c'est le magasin de bijouterie Pinus qui s'y installa jusqu'en 1892, date à laquelle on retrouve une mention d'une librairie : « *la maison Bonnet libraire* »⁶⁸. Enfin, au début des années 1950, la librairie appartenait à Fernand Froulin, qui l'avait acquise en novembre 1949 auprès d'un monsieur Petit. Du temps où il la dirigeait, Fernand Froulin organisait dans la cave voûtée de la librairie des concerts de jazz très prisés, avec la

62. Laharie (P.), *Liste générale des brevetés de l'Imprimerie et de la Librairie. 1^{er} Empire et Restauration*. (Annexes) ; Imprimeurs en lettres (1811, juillet 1830), Libraires (1813, juillet 1830), Lithographes (1817, juillet 1830), d'après l'enregistrement des brevets en *F/18(I)/14, 15, 16, 18, 22 et 24, Centre historique des archives nationales, 2003, p. 19.

63. *Idem*, p. 333.

64. BM Arles, Ms 731, *Gens et maisons d'Arles*, Antoine Robolly, fin XIX^e s., p. 35, 44.

65. Fassin (É.), « Le Plan de la Cour », dans *Le Forum Républicain*, 27 mars 1920.

66. BM Arles, Ms 2347/3, *Anciennes familles d'Arles*, Émile Fassin, XIX^e s., p. 87.

67. BM Arles, Ms 2337/6, *Les Rues d'Arles*, Émile Fassin, 1893. p. 5

68. *Idem*.

collaboration de Francis Héritier, propriétaire du magasin de musique et de disques Bourdelon, rue de l'Hôtel de Ville. De grands jazzmen marseillais venaient y jouer, essayant de faire de ce lieu un petit « Saint-Germain des Prés » arlésien, à une époque où ce genre de manifestations était rarissime dans une petite ville comme Arles⁶⁹. Fernand Froulin l'a gardée jusqu'en 1956, date à laquelle il l'a vendue à un autre libraire. Elle fut tenue ensuite successivement (sans que cette liste soit exhaustive) par Jeanne Duplessis, Jean-Paul Frankum – qui fut adjoint à la culture pendant le deuxième mandat de maire de Jean-Pierre Camoin – et Pierre Legros, qui se spécialisa dans la bande dessinée.

C'est là qu'est encore aujourd'hui la *Librairie du Palais* et c'est ainsi que le bâtiment dans lequel Antoine Gaudion implanta sa boutique fut, quasi sans discontinuité, toujours occupé par une librairie (ce qui en fait une des plus vieilles librairies de France).

Depuis juin 2020 la *Librairie du Palais* a rouvert après avoir été entièrement rénovée et repensée par la directrice artistique et décoratrice Julie Barrau. Dirigée par Delphine Manjard, libraire passionnée et spécialisée en photographie, elle propose aujourd'hui une sélection de livres d'éditeurs indépendants, d'artistes émergents et un large choix d'ouvrages relatifs à l'histoire de la photographie.

Michel BAUDAT – Fabienne MARTIN

69. Nous remercions Remi Venture pour cette anecdote.

LA SÛRETÉ NATIONALE ARLÉSIENNE DANS LES ANNÉES 1950-1960

Une nouvelle fois, en parcourant son album de famille, Jacques GARCIN nous raconte la petite histoire d'Arles, parfois émaillée de détails savoureux. Rendez-vous aujourd'hui avec la police à Arles dans les années 1950...

Mon père, Paul Garcin, fut fonctionnaire de police de 1936 à 1963, année où il prit sa retraite. Je fus donc un « fils de flic » bien que cela ne posât aucun problème à notre époque. Jamais un copain de classe de l'école primaire Émile Loubet ou du lycée Frédéric Mistral ne me fit une remarque à ce sujet. Si, un, une fois, mais pour plaisanter. À une époque, la Sûreté nationale s'appela la police secrète, mais à Arles où tout le monde se connaissait et où les policiers y faisaient toute leur carrière, il n'y avait rien de secret.

Quand on sait comment vivent aujourd'hui les fonctionnaires de police en France dans certaines régions, comment se déroule leur quotidien, j'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de connaître quel était celui d'un inspecteur de police dans la décennie 1950-1960 à Arles, vu de l'intérieur, et de retracer pour l'occasion quelques aspects de la vie arlésienne pendant une partie de ce qui fut nommé les « Trente Glorieuses ».

Mon père décida de rentrer dans l'administration pour avoir l'assurance d'un emploi stable, et choisit la police par goût. N'ayant pas fait d'études supérieures, il commença comme gardien de la paix. Il fallait une certaine volonté, car si l'uniforme, dit-on, exerçait une influence positive sur une partie de la gente féminine, celui d'agent de police n'a jamais été le plus coté. Mais en étudiant le droit et la procédure pénale, le soir, après le bureau, en passant des concours internes, il deviendra inspecteur de police, puis inspecteur principal de la Sûreté nationale.

Le commissariat était situé en haut du boulevard des Lices, dans la partie droite de la caserne Calvin, la partie gauche étant réservée à la gendarmerie. Aujourd'hui, la cité administrative, comprenant également le commissariat de police et la gendarmerie, a remplacé la caserne Calvin. L'effectif était composé de gardiens de la paix, d'une dizaine d'inspecteurs, d'un commissaire de police et d'un commissaire principal. Ce dernier avait droit à une voiture de fonction avec chauffeur pendant les heures de service. L'effectif n'était pas pléthorique, mais la ville ne comptait environ que 35 000 habitants. Si les commissaires n'étaient affectés que pour une période courte, quatre ans en moyenne, les inspecteurs et les gardiens de la paix pouvaient y faire la totalité de leur



Ci-dessus : la caserne Calvin, siège de la police et de la gendarmerie nationale. Elle sera démolie en 1974, remplacée par la cité administrative.

(Collection particulière.)

Ci-dessous : années 40, gardiens de la paix, appelés familièrement « agents de ville », devant la caserne.

(Collection particulière.)



carrière, et certains, comme mon père, étaient nés à Arles. Donc tout le monde connaissait tout le monde, ou presque, et on pouvait parler d'une vraie police de proximité.

La délinquance était la même, mais peut-être moins violente : vols, bagarres, escroqueries, problèmes de voisinage, mais pas de terrorisme ni de trafic de drogue. Il y avait à Arles ce que l'on nomme un « milieu », d'autant que la ville était « ville ouverte », comme l'étaient aussi Tarascon et Avignon. Une « ville ouverte » était un lieu où devaient séjourner pendant une période, à l'issue de leur peine carcérale, les truands qui étaient interdits de séjour à Marseille d'où la plupart venaient. Résidant dans une petite ville, ils étaient plus faciles à surveiller, mais ils étaient aussi plus aisément repérables. Et comme cette branche d'activité est très concurrentielle et que ses acteurs ne sont pas toujours en bons termes, il y avait souvent des règlements de compte. D'anciens collègues venaient depuis Marseille régler quelques rancœurs ou trahisons à coups d'armes à feu. Mais cela se passait entre eux, sans que la population arlésienne n'ait jamais eu à subir des dommages collatéraux. Ces faits se passant souvent la nuit, nous étions réveillés par la sonnette d'entrée quand on venait chercher mon père, s'il était d'astreinte, afin d'effectuer les premiers constats et recueils d'informations. Le médecin légiste était le docteur Louis Rey, bien connu à Arles, dont le frère également médecin s'était occupé de Vincent Van Gogh pour un « problème d'oreille ».

Parmi les inspecteurs de la Sûreté, j'ai souvenir de Chiousse, Arlaud, Biggi, Raul, Bouchard, Crouzet, Moss, Chapetta. Tous étaient en excellentes relations et s'aidaient du mieux qu'ils pouvaient. Crouzet était natif d'Arles. Sa mère habitait la porte voisine de celle de ma grand-mère paternelle, à la Roquette. Il était rattaché aux Renseignements généraux (RG) et son rôle était de suivre principalement la vie politique arlésienne. Il passait de nombreuses heures à la terrasse du café Malarte d'où il pouvait voir la Bourse du Travail. C'est ainsi qu'ils prirent connaissance très tôt d'une note de la direction des Chemins de fer qui, suite aux grèves à répétition d'après-guerre, condamnait l'avenir des ateliers SNCF en gelant tout plan de développement et d'investissement. Cela mit du temps, mais le résultat fut atteint.

Mon père faisait la différence entre le vrai voyou et le voleur occasionnel, souvent devenu délinquant poussé par la faim dans une période où la France manquait de tout et où les aides sociales n'étaient pas du même niveau qu'aujourd'hui. Il faisait alors un rapport nuancé au juge d'instruction afin de minimiser les faits. La majorité de ces jeunes deviendront plus tard d'honnêtes citoyens, certains chefs d'entreprise, et lui témoignèrent toujours beaucoup de gratitude.



*Ci-dessus, de gauche à droite : les inspecteurs Raul, Garcin, Arlaud.
Ci-dessous, de gauche à droite : les inspecteurs Biggi et Garcin.
(Collection particulière.)*



À cette époque, l'inspecteur de la Sûreté ne comptait pas ses heures. Il était amené à faire des planques la nuit, suite à une série de cambriolages. En voici un exemple cocasse.

Il y avait un terrain de camping près du stade Mailhan, en bordure du canal d'Arles à Bouc. Le camping ne comprenait alors que des tentes de toile car le camping-car n'était pas encore né. Les campeurs gardant toutes leurs richesses sur eux, un petit malin, pendant la nuit, entaillait les tentes à l'aide d'un rasoir, retirait les sacs et volait l'argent et les objets précieux qui s'y trouvaient. Il fut donc décidé de faire une planque afin d'obtenir un flagrant délit. Mon père et un autre inspecteur se cachèrent dans un petit local situé à proximité, où une barque couchée à l'envers avait été entreposée. Les deux flics s'assirent dessus et attendirent le voleur. À deux heures du matin, ne voyant rien venir, ils décidèrent de mettre fin à la planque, se levèrent et sortirent du hangar. Ils n'avaient pas fait dix mètres qu'ils virent un individu qui était caché sous la barque, sortir en courant, plonger dans le canal, nager et ressortir sur l'autre berge. Ils étaient assis sur le voleur ! La rédaction du rapport n'a pas dû être très glorieuse, mais les vols cessèrent.

Quelques années plus tard, une autre série de vols en centre-ville fut l'œuvre d'un cambrioleur monte-en-l'air. Ce dernier passait par les toits, s'introduisait dans les appartements par une lucarne pendant le sommeil des occupants. C'était l'été où beaucoup de fenestrons restaient ouverts pour faire entrer la fraîcheur. Jusqu'à présent, jamais le cambrioleur n'avait été vu, mais le traumatisme des victimes était grand à l'idée d'avoir été approchées de près pendant leur sommeil. Il fallait être jeune, souple et agile pour opérer de la sorte. Des soupçons avaient été portés sur un garçon de la ville dont le physique pouvait correspondre. Un jour, le voleur réveilla un commerçant de la rue de l'Hôtel de Ville, mais celui-ci ne put voir son visage. Après cela, le monte-en-l'air ne fit plus parler de lui.

Un gardien de la paix, dont le patronyme est l'un des plus répandus en France, s'était targué de faire respecter la loi, rien que la loi. Tout stationnement légèrement défectueux, tout passage d'un piéton en dehors des clous, était immédiatement sanctionné par un PV. Il était devenu la bête noire des Arlésiens. Il lui arriva même de verbaliser sa propre épouse pour avoir secoué des tapis à la fenêtre en dehors des heures permises ! Ses collègues lui firent remarquer que son épouse étant femme au foyer, il s'était verbalisé lui-même. Ce garçon devait être poussé par une ambition personnelle car un jour il eut un « bon tuyau » sur un gros cambriolage. Au lieu d'en avvertir sa hiérarchie comme l'impose le règlement, il voulut « jouer perso » mais l'affaire échoua. Après cette faute professionnelle et certainement des sanctions, il disparut des radars.

Il y avait un nombre conséquent de gardiens de la paix qui se déplaçaient souvent à vélo. Certains faisaient la circulation, essayant de la fluidiser l'été, surtout le samedi, jour de marché, où la traversée d'Arles par l'unique pont de Trinquetaille était le cauchemar des vacanciers. Il y en avait un devant les Nouvelles Galeries, véritable artiste du sifflet à roulette, et un autre au rond-point de la Croisière.

Pendant une période, mon père fut chargé des mœurs. Rien à voir avec la « Mondaine » parisienne. Son rôle consistait à accompagner un docteur lors de descentes imprévisibles dans les maisons closes de la ville, afin de faire des prélèvements pour dépister d'éventuelles MST, et vérifier les carnets de visites médicales que ces dames devaient passer régulièrement au dispensaire. Il en profitait pour regarder l'identité des consommateurs. Il eut parfois de belles surprises, mais comme la rubrique du bulletin des AVA, cela restera « Entre Nous ».

Il y avait trois maisons closes déclarées à Arles qui, le jour du conseil de révision, affichaient complet et faisaient même appel à un renfort de main-d'œuvre extérieure. La tradition voulait qu'après avoir été déclarés aptes au service militaire, beaucoup de conscrits aillent se faire déniaiser. La « Belle Frégate » se trouvait sur le quai Max Dormoy, après le Grand Prieuré. L'établissement deviendra plus tard la pizzeria « Da Guido ». Le « Novelty » était notre voisin, la porte de mon immeuble étant à dix mètres de la sienne. C'était une maison très étroite, en forme de V, à l'intersection de la place Marius Jouveau et de la rue Saint-Julien. L'emplacement sert aujourd'hui à quelques places de parking. Le gérant, d'origine corse, se prénomme Ange. Il était du bon côté de la barrière et n'appartenait pas au « milieu ». Il bénéficiait de cet emploi réservé grâce à sa sœur qui était, ou avait été, la compagne de grands caïds marseillais. Je me rappelle très bien celle-ci, qui se prénomme Germaine, et qui venait rendre visite à son frère. Grande et belle femme, aux allures de mère maquerelle, pleine de bijoux, elle marchait en roulant les épaules. De notre balcon, je voyais les hôtesse, au nombre de deux ou trois, dont aucune n'aurait pu prétendre au concours de Miss France. Elles ne restaient pas longtemps, le *turn-over* permettant de faire varier l'offre à la clientèle. À la belle saison, elles écoutaient les chansons à la mode, certainement à l'aide d'un tourne-disque Teppaz. C'est grâce à ces dames que j'ai pu apprendre par cœur les paroles de *Bambino* que roucoulait Gloria Lasso. Et puis il y avait le « Rex », au début de la rue du docteur Fanton, après la place Saint-Roch. Le patron d'origine gitane s'appelait Patrac, dit Ficelle. Il avait eu une belle carrière de truand, à un niveau très enviable. C'était le truand à l'ancienne avec ses codes d'honneur. Il lui était arrivé de « tomber » selon l'expression en usage ; il disait alors aux flics : « Je ne vous en veux pas, vous faites votre métier. Sur ce coup

vous avez été meilleurs que nous. » Une fois retiré des affaires, il passait ses journées debout sur le trottoir en face de la pharmacie Cagli, vêtu d'un costume blanc immaculé, chapeau et chaussures assortis.

À ce point des souvenirs de la carrière de mon père, je me permets de sortir de la décennie 1950-1960 pour évoquer une période plus ancienne, très troublée, allant de 1936 à 1944.

Pendant et après la guerre civile espagnole, de nombreux ressortissants ibériques fuyant le régime franquiste vinrent s'installer à Arles. La plupart y restèrent. Certains étaient liés au monde de la corrida et mon père les aida à régulariser leurs papiers. Ils lui manifestèrent leur reconnaissance par leur présence en nombre à ses funérailles.

Puis il y eut la Seconde Guerre mondiale, l'occupation allemande et le gouvernement de Vichy. La police française traversa une période délicate, devant suivre les ordres de sa hiérarchie qui elle-même recevait ses directives de l'occupant germanique. Des listes arrivaient de temps en temps au commissariat, comprenant des noms de résidents arlésiens qu'il fallait aller chercher pour les remettre aux autorités allemandes. Mon père communiquait les noms à sa sœur, qui faisait le porte-à-porte pour les avertir. Le lendemain matin, lors des interpellations, il n'y avait plus personne.

Il avait en effet intégré la Résistance, recruté par Julien Chavoutier « Vincent », qui était chef de ville de l'armée secrète, sous les ordres de Pierre Pouly, chef de la Résistance d'Arles, avec Claudius Toulouzan, chef de la section des Renseignements généraux de la région d'Arles dans la clandestinité. J'ai su, en retrouvant des papiers personnels, qu'il avait participé à des opérations dangereuses, sauvant aussi de nombreuses vies. Sans n'avoir jamais rien demandé, il reçut la croix du combattant volontaire et eut sa carte du Mouvement de libération nationale (MLN).

Un jour, il rencontra Joseph Imbert, alors maire d'Arles, et ancien copain de l'école primaire de la Roquette. Celui-ci lui dit qu'il y avait des bruits comme quoi il serait sur une prochaine liste. Mon père l'assura de suivre cela de très près. Mais les rumeurs étaient malheureusement fondées car quelques jours plus tard, sans passer par le commissariat d'Arles, la Gestapo est venue directement depuis la rue Paradis de Marseille, où elle avait son siège, l'arrêter le 2 mars 1943 à son domicile de la rue Portagnel. Il fut déporté et ne revint jamais. Aujourd'hui une avenue et l'hôpital de la ville portent son nom.

Le comportement de certains Arlésiens ne différa pas de celui des autres Français. Depuis sa fonction de policier, mon père put constater les changements d'attitude opérés par certains partisans politiques en fonction des orientations prises par leur parti, le comportement parfois

suspect de certaines personnes vis-à-vis de l'occupant, et qui se découvrirent ensuite une vocation de résistant quand le vent commença à tourner et que ça pouvait sentir le roussi. Bref tous les aspects de l'âme humaine. Puis il y eut les règlements de comptes, les vengeances, les exécutions officielles qui se déroulèrent sur la place de la Croisière, et celles plus sommaires et clandestines.

Quand on longe le canal de Craponne à côté des Alyscamps, et que l'on emprunte le chemin des Muraillettes pour rejoindre celui des Minimes, on doit passer sous un petit pont étroit. Si un jour, des travaux de terrassement mettaient à jours des restes humains, ce seraient ceux de « collabos » exécutés, parmi lesquels un raseteur.

Mon père eut toujours une certaine distance avec certains dirigeants politiques, à l'instar d'un maire charismatique de Marseille aux multiples mandats. Parmi les gardes du corps de celui-ci, il y avait des repris de justice, et sur la tête de certains pesait un mandat d'arrêt. Quand j'ai posé la question de ce qu'il serait arrivé s'il les avait appréhendés, la réponse fut sans ambiguïté : « ils auraient été déférés et jugés. Quelques temps après, j'aurais reçu une mutation pour une petite ville du Nord ou de l'Est de la France. » Régions où il doit faire bon vivre, mais qui ne sont pas la destination rêvée par un Arlésien amoureux de sa Provence lumineuse.

Il fit son service militaire dans l'aviation à Istres. L'un de ses camarades de régiment s'appelait Edmond Sébeille et, à cette époque, un camarade de régiment restait un ami à vie. Sébeille entrera lui aussi dans la police et deviendra commissaire. Son père fut également policier à Arles. Il était en poste à Marseille quand, dans la nuit du 4 août 1952, éclata l'affaire Dominici et le triple meurtre des époux Drummond et de leur fille Élisabeth, de nationalité britannique, à Lurs près de la Grande Terre, la propriété de la famille Dominici. Tout le monde se souvient de cette affaire et de la tempête médiatique qu'elle suscita. L'affaire Dominici est en fait dramatique et banale à la fois. C'est l'histoire d'un vieux paysan bourru, violent et susceptible, qui régnait en tyran sur sa famille et qui ne supporta pas de se faire rabrouer vertement par un touriste étranger qui, de plus, campait sur ses terres. La raison ? Tout simplement pour avoir été surpris en train de faire le voyeur au travers de la tente de camping des Drummond. La presse nationale, la télévision (l'ancienne ORTF), les médias étrangers, comme ce sera le cas plus tard pour « l'affaire Grégory », racontèrent tout et son contraire, emportant dans la tourmente la crédibilité du commissaire Sébeille. En pleine « affaire Dominici », Edmond Sébeille venait parfois passer le week-end à Arles, où il avait de la famille, pour se soustraire à cette pression. Il y rencontrait mon père et le tenait au courant de tous

les détails de son enquête. Comme il l'écrira plus tard dans son livre paru en 1970, « *L'Affaire Dominici, la vérité sur le crime de Lurs* », il lui raconta qu'à l'issue d'un interrogatoire où il avait été acculé dans ses retranchements, Gaston Dominici lui dit : « Tu m'as eu, petit », prêt à passer aux aveux. Mais l'arrivée soudaine d'une tierce personne lui fit reprendre ses esprits. Ses avocats firent très bien leur travail, évoquant d'autres pistes afin de minimiser son implication. Puis arrivèrent les « super flics » parisiens en mal de notoriété et avides de lumière médiatique. Mais le jury populaire des assises ne se laissa pas endormir et condamna Gaston Dominici à la peine capitale, commuée ensuite à la perpétuité. Sébeille parlait couramment le provençal, du moins le patois, et c'est de cette façon que certains tête-à-tête informels étaient tenus, notamment avec des membres du clan Dominici. Edmond Sébeille rapporta à mon père que lors d'un entretien de ce genre avec l'un des fils Dominici (dont je tairai le prénom), celui-ci avoua : « C'est le vieux qui a fait le coup, mais notre mère, sur son lit de mort, nous a fait jurer de ne jamais le dénoncer. Et ce que je vous dis maintenant, jamais je ne le redirai ailleurs. » C'est bien sûr parole contre parole, et chacun est libre de croire ce qu'il veut.

Le cinéma tournera plus tard deux films, l'un avec Jean Gabin dans le rôle de Dominici et l'autre avec Michel Blanc dans celui du commissaire Sébeille où on ne le présenta pas sous son meilleur jour. L'affaire Dominici ruina sa carrière qu'il terminera en 1962 dans un petit commissariat marseillais. Lorsque mon père est mort en 1981, Edmond Sébeille adressa une gentille lettre à ma mère.

Au début des années 60 il y eut une réforme de la police, et l'administration française appliqua l'une de ses spécialités dont elle a le secret : le nivellement par le bas. La réponse fut proportionnelle : finis la méritocratie, l'amour de la fonction, les horaires à rallonge, les planques nocturnes. Vive le « huit heures-midi, quatorze-dix-huit heures ». Mon père put rentrer plus tôt et à heures fixes à la maison, profiter pleinement de ses soirées. Ça tombait bien, nous venions d'acheter la télévision.

Pendant sa retraite, lorsqu'il passait par la place Saint-Roch, monsieur Patrac, l'ancien caïd retiré des affaires, toujours de blanc vêtu des pieds à la tête, ne manquait jamais de le saluer respectueusement en ôtant son panama. La classe !

Jacques GARCIN



(Collection particulière.)

ARLES... HIER (1955, PLACE DE LA MAIRIE)

Lors du « Corso des Étudiants », organisé à l'occasion du Carnaval 1955, le char ici photographié avait été imaginé par les ouvriers de l'entreprise Moulias, située à Trinquette, l'un des fleurons de la métallurgie arlésienne. Derrière un vieux soufflet de forge posé sur la charrette, apparaît la grue qui servit à pendre Caramentran – le bonhomme Carnaval qui sera jugé et toujours condamné. Sur les bras de l'engin, une inscription, « Au bon boulot », suggère la fierté des ouvriers de l'entreprise, avec peut-être un peu d'ironie, tandis qu'une autre vante l'acier Krone. Derrière, une roue autour de laquelle était enroulé le câble qui allait pendre le mannequin, puis une énorme roue à dents se faisait passer pour un « engrenage pour 4 chevaux 1855 » : centenaire loufoque de la fameuse voiture populaire à la mode au moment du cliché. Et puisque les époques sont si bien mélangées, on accepte volontiers un pirate la main sur son épée...

Ce type de cliché a son importance sur plusieurs plans : l'histoire de Carnaval et de la fête populaire à Arles, le décor citadin, évidemment d'une grande permanence en ce lieu, à l'exception d'une enseigne révolue, sans rien dire du port du béret ou de la tenue de l'agent de police. Au-delà de ces apports, ce document, sous le tableau réaliste et amusant qu'il affiche, dit bien d'autres choses, sans trop le solliciter. Par sa date et les contenus que l'on va décrire, bien qu'affirmant d'abord les heures de gloire de la petite industrie citadine locale, il s'inscrit aussi dans un moment de transition de la vie rurale, ici comme ailleurs, de l'agglomération elle-même, et c'est ce que signifie la présence de ce tracteur Mac Cormick-Deering Farmall, fabriqué à Saint-Dizier, ce qui n'est plus le cas.

Immatriculé 9292 AJ 13, ce Farmall avait été mis en circulation en 1953 par Eugène Hustache qui possédait, à la sortie de la ville, route de Port-Saint-Louis-du-Rhône, un mas de belle allure à deux étages, qui fut démolé pour laisser place à l'actuel groupe scolaire Henri Wallon, Paul Langevin, les Cantarelles. C'est dire qu'un fleuron de l'architecture rurale a été perdu au bénéfice d'un exemple peu convaincant de l'architecture administrative réputée « post-moderne », mais que l'afflux de population, qui a commencé avec la création du complexe de Fos, a imposé...

Bref, au moment de ce cliché, la campagne s'étendait une fois franchi le pont Réginel, sur le canal d'Arles à Bouc, si l'on excepte le quartier des Semestres, que l'on laissait à main gauche en quittant la ville. À main droite, le quartier de Barriol n'existait alors que sous la forme de quelques « masets », et beaucoup de prés. D'ailleurs ce même tracteur,

qui possédait une faucheuse sur le côté, a servi à faucher l'herbe qui se trouvait sur toute la zone occupée maintenant par le palais des Congrès, un parking et autres implantations...

Le Carnaval se veut traditionnellement une image du monde à l'envers, ou en tout cas très bousculé : voilà une photo, prise à cette occasion, qui témoigne de cette vérité. D'une industrie arlésienne remplacée par un commerce de grande surface, d'un mas séculaire détruit au bénéfice d'un groupe scolaire, d'une zone rurale aux portes de la ville à son effacement devant un quartier créé dans les années 1970, sans compter que Carnaval lui-même ne se fête plus guère de cette manière : voilà donc un document très localisé qui avait à raconter une part des bouleversements de cette petite patrie, à l'image de la grande...

Christophe GONZALEZ

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

SOMMAIRE

- *ÉDITORIAL* page 1
Par Pierre VELLY
- *IL Y A 50 ANS* page 3
Par René GARAGNON
- *LA GAZETTE DE LA MÉDIATHÈQUE :*
LA COLLECTION DE CARTES À JOUER
DE LAURENT BONNEMANT (1731-1802) page 7
Par Fabienne MARTIN
- *LE RHÔNE D'ARLES AUX TEMPS ROMAINS :*
(QUATRIÈME PARTIE : FRANCHIR LE FLEUVE) page 17
Par Jean PITON et Christophe GONZALEZ
- *LES MARCHANDS LIBRAIRES D'ARLES XVI^E - XVIII^E SIÈCLES* page 37
Par Michel BAUDAT et Fabienne MARTIN
- *LA SÛRETÉ NATIONALE ARLÉSIENNE*
DANS LES ANNÉES 1950-1960 page 53
Par Jacques GARCIN
- *ARLES... HIER (1955, PLACE DE LA MAIRIE)* page 63
Par Christophe GONZALEZ

COTISATIONS :

De janvier à décembre : 30 euros
(36 euros pour les abonnements hors de France)

À faire parvenir uniquement à :
B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex

Permanence : mardi et jeudi de 14 h à 18 h
Espace Mistral, 2A boulevard Émile Combes ARLES

Entrée par le 2 rue Condorcet
Tél/Répondeur : 04 86 63 62 21

E-mail : ava.arles@club-internet.fr

SITE INTERNET : www.amisduvieilarles.com



Supplément au n° 188 du bulletin des A.V.A.

Entre Nous

AVA, MODE D'EMPLOI

Une fois n'est pas coutume, il nous a paru utile de rappeler ici un certain nombre de données pratiques quant au fonctionnement des AVA et aux relations entre les adhérents et l'association. Certes, et bien heureusement, de nombreux adhérents, pour être des « pratiquants fidèles », n'apprendront pas grand-chose dans l'énoncé de ces informations, mais manifestement, ce n'est pas le cas de tous au constat des rappels et des réponses à de nombreuses questions que nous sommes amenés à faire – toujours très volontiers – tout au long de l'année.

LES COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION ET DES ADHÉRENTS

Les AVA :

Rappelons que notre siège se trouve au sein de l'Espace Mistral (ancien collège Mistral) dont l'adresse « géographique » est :

Les Amis du Vieil Arles
Espace Mistral
2A boulevard Émile Combes
13200 ARLES

Pour autant, pour le courrier postal, nous privilégions l'adresse suivante que nous estimons plus « fiable » :

Les Amis du Vieil Arles
BP 10030
13633 ARLES CEDEX

Néanmoins, nous avons une boîte aux lettres apposée sur la grille au 2A boulevard Émile Combes où vous pouvez glisser votre courrier en toute sécurité.

Notre numéro de téléphone est le 04 86 63 62 21, muni d'un répondeur-enregistreur où vous pouvez laisser un message. Dans ce dernier cas, n'oubliez pas, s'il faut que nous vous répondions, d'indiquer votre nom et le numéro où vous rappeler.

Enfin, notre adresse électronique d'usage courant est : ava.arles@club.fr que nous vous invitons à utiliser pour nous écrire à

votre initiative, mais il nous arrive, en particulier pour les envois en nombre dits « mailings », d'utiliser l'adresse ava13.arles@gmail.com à laquelle vous aurez éventuellement à répondre.

Vos coordonnées

Lors de votre adhésion, nous avons recueilli un certain nombre de données nous permettant de communiquer ensuite. N'omettez pas s'il vous plaît de nous faire part de toute évolution de ces données.

Cela concerne en premier lieu l'adresse postale que vous nous avez fournie, car c'est celle qui sert à l'envoi de votre bulletin trimestriel. Les cas de retour de la Poste ne sont pas rares, entraînant outre un travail de recherche, des frais de réexpédition que l'on pourrait éviter.

Si vous ne recevez jamais de courriels d'information de notre part alors que vous possédez une adresse électronique, c'est que vous ne nous l'avez pas fournie ou que vous en avez changé. Ne manquez pas de nous la communiquer... par courriel ! (Nous verrons ci-dessous que ce point est important dans le cadre de l'information sur les activités que nous organisons à votre profit.)

LES PERMANENCES AU SIÈGE

Les permanences au siège de l'Espace Mistral se tiennent tous les mardis et jeudis de 14 h à 18 h (hors jour férié, mois de juillet et août et semaine entre Noël et 1^{er} janvier). Mais en dehors de ces permanences, vous pouvez toujours nous joindre par message téléphonique ou par courriel.

L'Espace Mistral est gardienné et clos après 18 h. Pour accéder à nos locaux pendant nos permanences, entrer dans la cour par le grand portail de la rue Condorcet (accès piétons uniquement). Nos locaux se trouvent tout en haut de l'escalier extérieur situé sous le préau. Un ascenseur existe ; s'adresser si nécessaire au gardien (loge sous le préau) qui vous renseignera.

COTISATION – CARTE D'ADHÉRENT – BULLETIN TRIMESTRIEL

L'adhésion annuelle vaut pour l'année civile, donc du 1^{er} janvier au 31 décembre. La cotisation est donc exigible à compter du 1^{er} janvier. Son montant pour l'année 2022 est toujours de 30 euros (36 euros pour l'étranger).

Elle est réglable en espèces ou par chèque sur place au siège pendant les permanences, ou en expédiant un chèque à l'adresse recommandée ci-dessus (boîte postale), ou en le déposant dans notre boîte à lettres sur le boulevard, ou encore par virement si vous nous demandez au préalable un relevé d'identité bancaire. Les chèques sont à l'ordre des Amis du Vieil Arles (ou AVA).

Nous rappelons qu'elle est valable pour le couple, si couple il y a. Mais nous n'avons pas toujours l'identité de votre conjoint, que nous vous demandons donc de nous communiquer si vous le souhaitez.

Pour la bonne marche de l'association, nous souhaiterions « idéalement » que la cotisation annuelle soit réglée dès le début de l'année, en tout cas lors du premier trimestre.

Rappelons que l'adhésion annuelle vaut abonnement au bulletin trimestriel. Les bulletins sont datés mars, juin, septembre et décembre de l'année et sont en pratique diffusés dans le courant du mois suivant. Théoriquement donc, la cotisation devrait être réglée avant l'envoi en avril du premier bulletin de l'année, ce qui est le cas, bien heureusement, pour une grande partie d'entre vous et nous vous en remercions.

Tant que la cotisation n'a pas été réglée, un avis d'appel à cotisation est joint au bulletin (le premier en janvier avec la diffusion du dernier bulletin de l'année précédente), ce qui vous permet de savoir si vous avez payé ou non. Cette tolérance perdure jusqu'à l'envoi du bulletin de septembre. Après quoi, une procédure de radiation est entamée, à notre grand regret, tout en vous contactant individuellement une ultime fois.

Dès réception de votre paiement, votre carte d'adhérent pour l'année en cours peut être retirée au siège lors des permanences. Elle peut vous être envoyée par courrier postal si vous avez joint à votre paiement une enveloppe timbrée à votre adresse. Enfin, au plus tard, votre carte vous sera expédiée avec le premier bulletin suivant votre paiement.

Une autre bonne raison de régler la cotisation au plus tôt dans l'année est de pouvoir profiter des avantages que procure la détention de la carte des AVA et ce, rappelons-le, pour le couple. Il s'agit de :

- l'entrée gratuite dans les monuments arlésiens gérés par la Ville (certes déjà acquise aux Arlésiens, mais tous les adhérents n'habitent pas Arles, loin s'en faut) ;

- par convention avec le département des Bouches-du-Rhône, l'accès gratuit aux musées arlésiens gérés par celui-ci : le musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten (dont l'entrée est payante y compris pour les Arlésiens).

Pour ces accès, ne pas omettre de se munir d'une pièce d'identité en cas de contrôle.

ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES AVA

L'association met sur pied un certain nombre d'activités tout au long de l'année à destination de ses adhérents. Dans toute la mesure du possible, elles sont gratuites, ce qui peut ne pas toujours être le cas.

Pendant de longues années, et nous nous efforçons de le faire encore, l'organisation de ces activités s'est faite sur un rythme trimestriel

concrétisé par la diffusion jointe au bulletin d'une fiche d'activités indiquant leur nature et leurs modalités de participation. Mais force est de reconnaître que ce mode manque de souplesse et que nous avons de plus en plus recours au « mailing », c'est-à-dire à l'organisation de ces activités par échanges de courriels. Outre le fait qu'une animation puisse ainsi, si l'occasion se présente, être organisée rapidement, ce mode de diffusion permet également de gérer au mieux les aléas d'organisation dus aux restrictions sanitaires qui font malheureusement partie de notre quotidien depuis quelque temps déjà.

C'est une raison supplémentaire pour inviter ceux qui ne reçoivent pas de nos nouvelles par courriels alors qu'ils ont une adresse électronique de nous la communiquer s'ils le souhaitent !

Ces activités sont de plusieurs sortes :

- des conférences, ouvertes au grand public, mais dont nos adhérents ont la primeur de l'information ;

- des visites de sites, d'exposition ou des sorties « nature » avec la particularité suivante : pour des raisons évidentes de confort, ce type d'activité n'est en général ouvert qu'à un nombre limité de participants. Or, vous êtes très nombreux – ce dont nous nous réjouissons – et l'accès à ces séances est une véritable course de vitesse ! Nous ne pouvons que vous prier de répondre dès que vous avez reçu l'information (par la fiche d'activités jointe au bulletin ou par courriel). Nous gérons ensuite les inscriptions dans l'ordre chronologique de l'arrivée de leur demande aux AVA. Nous établissons toujours une petite liste d'attente. C'est pourquoi nous vous demandons instamment de nous faire part de tout éventuel désistement survenant après votre inscription ;

- une sortie dite « annuelle » d'un plus grand format, un dimanche entier de printemps, mobilisant un car de 50 à 60 personnes, vers une destination plus éloignée. Cette sortie, nécessitant bien sûr une contribution financière, est toute aussi « courue » et il convient là aussi de s'y inscrire dès les informations connues. Nous comptons pouvoir l'organiser cette année après deux années d'annulation à cause de la pandémie ;

- enfin, les AVA participent chaque année à des événements divers tels que la fête des associations d'Arles, les journées européennes du patrimoine et autres manifestations d'ensemble organisées localement.

*

* *

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour répondre à toute autre question d'ordre pratique que vous vous poseriez.

Pierre VELLY

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

Présidents d'honneur

FRÉDÉRIC MISTRAL
ÉMILE FASSIN
PIERRE FASSIN
ANDRÉ VAILHEN-REMACLE
RENÉ VENTURE
HENRI CÉRÉSOLA

Anciens présidents

AUGUSTE VÉLAN 1901-1903
AUGUSTE LIEUTAUD 1903-1923
JEAN LANDRIOT 1971-1974
RENÉ VENTURE 1974-1987
THÉRÈSE GUIRAUD 1987-1990
HENRI CÉRÉSOLA 1990-2011

COMITÉ D'HONNEUR

Guy BONNET - Louis BOREL - Jean-Paul CAPITANI
Patrick de CAROLIS - Christian MOURISARD
Pierre DOUTRELEAU - René GARAGNON
Jean-Claude GOLVIN - Christian LACROIX
Henri LAURENT - Claude MAURON
Roger MERLIN - Vera MICHALSKI-HOFFMANN
Françoise NYSSSEN - Erik ORSENNA - La Reine d'Arles
Michèle RICARD - Odyle RIO - Dominique SÉRÉNA-ALLIER
Claude SINTÈS - Henri VEZOLLES - Renzo WIEDER

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Vincent RAMON

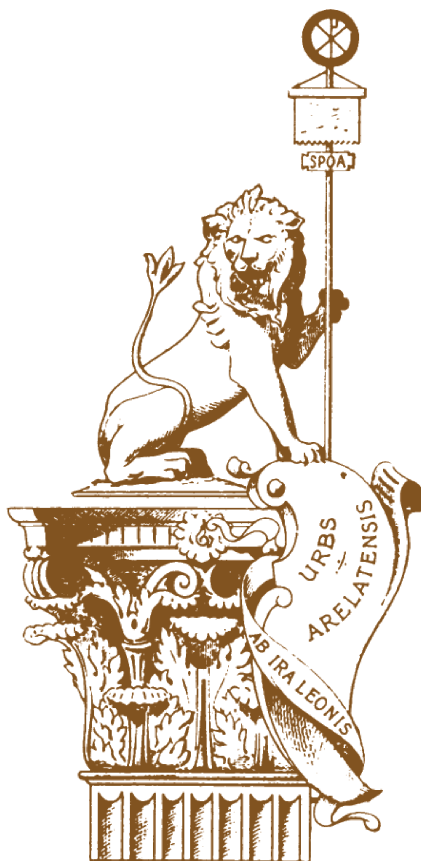
Vice-présidents : Remi VENTURE, Pierre VELLY

Secrétaire : Annie DENIS

Trésorier : Jean-Marie LOPEZ

Trésorière adjointe : Françoise PONSDASSERRE

A. ARNOULT, M. BAUDAT, M.J. BOUCHE,
J.F. CHAUVET, G. FRUSTIÉ, J.P. GILLES,
J. GONDAT, Ch. GONZALEZ, P. MILHAU,
Ch. PAUL, J. PITON, R. RÉGAL.



Dépôt légal 4^e trimestre 2021
Directeur de la publication : V. RAMON
ISSN 0988 - 9531

Création - Impression
CDI Imprimerie - Valence

